

Séance du 4 mars 2025 à 19 heures 30

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX, Conseiller municipal

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23631 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 | p. 23631 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23631 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23632 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23635 |

PROJET DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1728) - Cimetière municipal – Réaménagement et végétalisation – Crédit de réalisation de Fr. 1'158'000.00 (projet de délibération 2450) | |
| Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD | p. 23636 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 7) Réponse du Conseil administratif à la motion 416A du 27 février 2024 « Accueil des jeunes à la Maison onésienne durant les weekends et la période estivale » | p. 23640 |
| 8) Création d'un espace de vie et d'éducation préscolaire d'accueil temporaire pour les familles en difficulté (projet de motion 430) | p. 23651 |
| 9) Mise en place de mécanismes de participation des jeunes (projet de motion 431) | p. 23654 |
| 10) Sauvetage d'un noyer (Juglans regia L.) poussant dans un bac situé devant le 13, rue des Bossons (projet de motion 433) | p. 23661 |
| 11) Pour une participation financière de la Ville d'Onex au fonctionnement de la Villa Tacchini (projet de motion 434) | p. 23664 |
| 12) Mise à disposition des locaux parascolaires pour la jeunesse (projet de motion 435) | p. 23678 |
| 13) Ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été (projet de motion 436) | p. 23682 |

PROJET DE RÉOLUTION

- | | |
|---|----------|
| 14) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1727) – Adoption de l'image directrice du Vallon de l'Aire (projet de résolution 268) | |
| Rapporteur : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX | p. 23685 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 15) Rapport de la Commission sociale (SOC-1725) - Présentation de la nouvelle crèche des Cèdres | |
| Rapporteur : Monsieur Thomas BERTOSSA | p. 23692 |
| 16) Rapport de la Commission citoyenneté communication et pétition (CCP-1726) - Visite et présentation du Service action citoyenne | |
| Rapporteur : Monsieur Mursel VESELI | p. 23693 |
| 17) Propositions individuelles et questions | p. 23694 |

Le Président
Luc ABBE-DECARROUX

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite 138 du 27 février 2024 de Monsieur Sven RITTER
« Garde d'enfant matinale » p. 23699
- la question écrite 135 du 21 novembre 2023 de
Madame Zora MASE et Messieurs Mauro PALMAN,
Pierre-Yves TOGNAN « Frais de justice à la charge de la
Commune d'Onex » p. 23700

Présent-e-s : Mesdames ISABELLA VALENZI, KELLER, MARTINEZ CARABALLO, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, A. VESELI, Conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, JEBBARI, PASCHE, PRAT, RITTER, C. SANTARELLI, T. SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, LANCE-PASQUIER, Conseillères municipales
Messieurs MOSCHELLA, PALMAN, Conseillers municipaux

Absent-e-s : Mesdames ZARLASHT, MARTINEZ CARABALLO, Conseillères municipales

Assistent à la séance : Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (PLR) : Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ouvre cette séance du 4 mars 2025 de notre Conseil municipal. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGGER, secrétaire général adjoint et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Mesdames BEAUSOLEIL, LANCE-PASQUIER et Messieurs MOSCHELLA et PALMAN.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (PLR) : Avez-vous des remarques sur l'ordre du jour ? Quelques-uns d'entre vous s'opposent-ils ? Non ça ne semble pas être le cas.

Vous approuvez donc à l'unanimité cet ordre du jour. Je vous remercie.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

Le Président (PLR) : Avez-vous des remarques maintenant sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 ? Avez-vous des remarques à son sujet ?

C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Une erreur page 41 du PV, c'est pour le point 13 création d'une politique en faveur des seniors. Ça commence mal si je puis dire, car le senior Carlo SANTARELLI a été purement et simplement remplacé par son fils Tiziano SANTARELLI. Donc il faut lire C. SANTARELLI et non pas T. SANTARELLI à ce point. Merci.

Le Président (PLR) : Merci de votre remarque. Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal ? Ça ne semble pas être le cas, il est donc approuvé à l'unanimité et je vous en remercie.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (PLR) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/144 « Marchés publics et encouragement de la formation professionnelle » du groupe PLR
- La question écrite QE/145 « Sentiment d'insécurité à la rue des Bossons, près de la parcelle 1611, à cause du talus à forte pente » de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA

Vous trouverez sur CMnet les courriers suivants :

- La réponse du Conseil d'Etat à la résolution 264 « Stop au massacre à Gaza ! »
- Courrier de l'ANPVA concernant la protection d'un secteur remarquable pour la Biodiversité Chemin de Belle-Cour.
- Un courrier de l'association du Jardin Robinson concernant les locaux
- Un courrier de TV Onex concernant l'absence d'événements liés aux élections communales

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (PLR) : Madame la Maire, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Moi je voulais vous faire quelques petites communications concernant l'intervention de Madame GIROUD sur la place du 150^{ème} et l'espace multisports, le terrain multisports pardon, qui ne permettait pas aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès.

On a fait le nécessaire, on a enlevé une partie du grillage au niveau des buttes. Ces travaux ont été faits à la fin 2024. Et j'en profite pour remercier le Service de l'exploitation et le Secteur de la voirie pour ces travaux.

Concernant la zone sportive des Tattes, peut-être que vous vous êtes déjà baladés là-bas, donc les travaux ont commencé le 17 février. Il y a aussi un terrain multisports, et cette fois on va anticiper l'accès aux personnes à mobilité réduite et on fera le nécessaire pour qu'il puisse y avoir cet accès pour ces personnes.

Les travaux sont prévus jusqu'à juillet de cette année. En espérant qu'il n'y aura pas d'imprévus. Et bien entendu, une inauguration est aussi prévue.

Il y a le projet, vous avez fait une motion concernant les pumptrack et on ne vous a pas encore répondu à cette motion parce qu'on est encore en concertation avec la Fondation des Évaux, plus 35 communes qui ont cette prestation au sein de la Suisse Romande.

Et puis il y a une analyse qui est faite et des discussions qui sont en train d'être menées. On va avoir un certain nombre de réponses au mois de mars et on reviendra vers vous lors d'un prochain Conseil municipal.

J'ai une dernière communication concernant le plan lumière. Donc Monsieur RITTER et Monsieur SUCHET vous aviez posé un certain nombre de questions lors du dernier Conseil municipal, et compte tenu de la complexité et de la longueur des explications que le Secteur du développement durable aurait dû vous faire, ce qu'on va faire c'est que l'ensemble du Conseil municipal va recevoir ces prochains jours une présentation du bilan de la mise en œuvre qui a été préparée par le développement durable et qui sera envoyé par le secrétariat général. Voilà, merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à chacune et chacun. Je prends la parole pour vous rappeler quelques événements qui vont se dérouler au cours de ce mois de mars en Ville d'Onex.

Tout d'abord, vendredi 14 mars est prévu le traditionnel petit-déjeuner des entreprises. C'est la société IMPLENIA qui accueillera les entreprises. Et une solution de mobilité pour les entreprises sera présentée par les TPG. Vous êtes naturellement les bienvenus. Ce petit-déjeuner commencera à 7 heures 30 le matin.

Le même jour, vendredi 14 mars, mais cette fois à 18 heures 30 à la Maison onésienne, le fruit d'une collaboration entre l'action citoyenne et le conservatoire de musique de Genève qui est actif sur notre commune donnera lieu à un concert dès 18 heures 30 avec un concert de musique actuelle à 21 heures.

Enfin, mercredi 26 mars, les spectacles onésiens présentent la pièce de théâtre « Le village des sourds ». C'est une réflexion extrêmement intéressante sur l'importance du langage. Et cette pièce de théâtre a été nominée au Molière juste après que les spectacles onésiens aient contracté un contrat avec le Village des sourds.

Enfin, mercredi 27 avril à 14h30 aura lieu à la Maison onésienne le tournoi d'échecs animé par le Grand Maître international de jeux Clovis VERNAY qui anime l'atelier. Et chaque mercredi dans notre maison de quartier, là également si vous en avez la possibilité, vous êtes les bienvenus le vendredi 27 à 14 heures 30. Merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. J'ai juste oublié une communication. Donc on a abouti à ce mandat d'étude parallèle sur la place des Deux-Églises. Il y a donc un projet lauréat du concours d'aménagement de cet espace.

Et puis vous allez recevoir bien entendu les invitations, mais je voulais déjà vous annoncer la présentation officielle de ce lauréat le lundi 17 mars de 19 heures à 21 heures à la salle Hermès-Braillard. Et puis il va y avoir une exposition publique du 19 mars au 28 mars. Et voilà vous aurez les invitations avec plus de détails. Et puis voilà c'est tout. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Plusieurs informations ce soir. Tout d'abord, vous étiez nombreuses et nombreux à assister à l'inauguration de la crèche les Cèdres le 11 février dernier. Ça a été un véritable succès. Ça fonctionne très bien.

Il y a encore quelques problèmes de circulation. On doit encore rappeler, prévenir et contrôler les parents qui s'aventurent avec leurs véhicules en dernière minute devant la crèche. Ce n'est pas ce que nous avons convenu. Elles doivent effectivement d'abord poser leur véhicule au parc de la Mairie avant de se rendre à pied à la crèche. Donc des rappels seront organisés prochainement.

Une bonne information aussi c'est depuis hier lundi 3 mars, nous tentons une nouvelle expérience avec la Fondation Butini de la Rive puisque, vous le savez peut-être, les cuisines scolaires sont presque saturées. On a des problèmes de places. Et on a pu délester une partie en proposant à des élèves de venir se restaurer la Fondation Butini de la Rive, ce qui contribue aussi à un échange intergénérationnel. Donc c'est une expérience que nous sommes en train de vivre depuis le début de la semaine.

Je ne voulais pas vous parler du nouveau giratoire parce que vous l'avez tous aperçu. Vous l'avez peut-être vu aussi, il y a des vraies Genevoises et des vrais Genevois qui ne sont malheureusement pas contents parce qu'on a mis des poutres en bois ou un olivier. Quoi qu'il en soit, il a été réalisé. Merci à mes collègues du Conseil administratif et à tous les services qui ont contribué à cette belle réalisation.

Quelques dates, une conférence senior, elle aura lieu le mardi 11 mars à 18 heures. L'entrée est libre. Elle aura lieu à la salle du Manège avec un thème sur la sécurité. Vous en avez peut-être entendu parler dans les médias dernièrement. C'est tout ce qui concerne la fraude en ligne et les escroqueries téléphoniques en particulier auprès des seniors. Ça sera aussi l'occasion d'interagir avec la police municipale qui sera présente qui présentera aussi un certain nombre d'éléments concernant la sécurité de la Ville d'Onex.

En réponse à Monsieur SANTARELLI qui s'étonnait à juste titre qu'effectivement il y avait du retard dans les réponses des différentes motions, j'ai été peut-être trop optimiste en vous disant que vous auriez les réponses ce soir. Vous l'avez constaté, vous ne les avez pas. Les 18 jours qui ont séparé notre dernière séance du Conseil municipal en tenant compte des vacances scolaires ne nous ont pas permis de terminer le travail.

Nous le faisons d'arrache-pied avec les responsables du service, en particulier du Service social, santé et enfance. Et puis j'ai bon espoir qu'à la prochaine séance du Conseil municipal, vous aurez les réponses de ces différentes motions.

Il en va de même avec la question, il y avait une question écrite numéro 139 concernant les employés communaux, la politique de remplacement en cas d'absence, là nous allons vous donner également une réponse. On profitera aussi de l'expérience de notre nouvelle directrice des ressources humaines. Et c'est un plaisir pour moi de vous annoncer que Madame Lydia OLIVIER a débuté à la Mairie donc comme nouvelle directrice des ressources humaines.

Une information concernant la commission sociale du 25 mars, je suis au regret de vous annoncer qu'elle sera reportée. En effet, fort de l'occupation de la salle du Manège, nous avons dû utiliser cette date-là pour organiser l'accueil des nouveaux retraités qui aura donc lieu le 25 mars à la salle du Manège. On va coordonner avec Madame la Présidente de la commission sociale pour trouver rapidement une nouvelle date.

J'en termine avec quelques réponses à vos questions lors du dernier Conseil municipal. Madame GIROUD a interpellé le Conseil administratif concernant une mésaventure qu'elle a eu à l'avenue des Grandes-Communes sur la piste cyclable à la hauteur du glacier le dimanche, où effectivement il y avait eu une mauvaise signalisation. Et c'était un risque.

On a fait les vérifications nécessaires, on s'est renseigné et puis la réponse que nous avons eue puisque ça dépend de l'OCT, l'Office cantonal de la circulation, que la signalisation était conforme et puis qu'il n'y avait pas de problème.

Il y avait également une question de Monsieur JEBBARI concernant aussi des travaux liés aux services industriels. C'était à l'avenue du Gros-Chêne, sauf erreur. L'idée est de mettre cette avenue du Gros-Chêne à 30km/h. Même réponse, c'est un axe secondaire qui dépend de l'Office cantonal de la circulation et transports. Mais effectivement il y a des réflexions qui peuvent être faites dans ce sens-là pour pouvoir aller dans votre intention.

Et dernière, je m'en excuse pour la longueur de mon intervention. Dernière question c'était celle de Monsieur AMBORD concernant son étonnement, il n'est pas là Monsieur AMBORD, vous transmettez Monsieur le Président.

À Monsieur AMBORD concernant les chicanes, la route de Chancy, même réponse, l'initiative vient de l'Office de la circulation et de transports, l'OCT. Mais elle est relative aux discussions que nous avons organisées avec le chef du département de la mobilité en lui disant la problématique que l'on avait avec la circulation sur le trottoir de ces vélos, en particulier les vélos électriques qui allaient beaucoup trop vite.

Ceci m'amène à dire que peut-être que nous aurons l'occasion d'organiser une discussion avec l'OCT pour aborder sur le plan de la sécurité toutes les problématiques que vous relevez dans vos questions et propositions en fin de séance. J'en ai terminé Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur PASQUIER. Alors Monsieur AMBORD vous étiez absent mais Monsieur PASQUIER vient de vous répondre sur la question des chicanes de la route de Chancy. Donc je ne vais pas résumer parce que c'est simplement que la question est traitée avec l'OCT et puis qu'on aura l'occasion d'en reparler lors d'une rencontre qui aura lieu avec l'OCT, si j'ai bien compris.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (PLR) : Y a-t-il des questions sur les points 3 et 4 ? Oui, Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors concernant l'avenue des Grandes-Communes, j'avais félicité la commune parce qu'il y a un petit panneau qui a été installé invitant les cyclistes à aller sur la route, donc actuellement il n'y a plus de problème puisque tout a été réglé d'une fois à l'autre lorsque j'y suis passé.

Donc j'ai cru que c'était la Commune, mais en tout cas le travail a été fait et puis on ne demande rien de plus et ça fonctionne très bien. Donc merci.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Je voulais revenir sur une discussion qui a visiblement eu lieu au Bureau par rapport aux séances pour l'étude des comptes 2024 où à la base on nous avait proposé une seule séance de commission et puis visiblement il y en aurait une nouvelle qui a été agendée le 7 avril.

Alors que moi on m'avait téléphoné pour demander si je pouvais déplacer ma commission des finances du 9 au 14. Visiblement je comprends que ça ne sera pas le cas. Et du coup, le groupe Socialiste quand même tenait à s'étonner, comme on l'a déjà dit lors des commissions pour le budget, on trouve qu'elles ne sont pas assez nombreuses, qu'on n'a pas le temps de faire correctement le pourquoi on est élu.

Ce sont des tâches vraiment les plus importantes pour nous, que ce soit en effet d'abord le budget, et aussi les comptes. Et on a l'impression qu'on veut aller à la va-vite et qu'on essaie de nous spolier notre rôle. Et c'est pour ça qu'encore une fois on demande qu'il y ait assez de commissions et assez de temps pour étudier ces comptes ou les budgets quand il s'agit des budgets.

On aimerait également recevoir assez à l'avance les comptes pour pouvoir avoir le temps de les regarder et de les discuter dans le groupe. Et on aimerait aussi savoir si le Conseil administratif pense faire une feuille de route ou un agenda pour justement qu'on sache vraiment à l'avance et pas qu'on vienne nous rajouter une séance juste la veille du Conseil municipal, ensuite il y a le Conseil municipal et le lendemain du Conseil Municipal il y a la commission des finances élargies.

Ça fait trois soirs de suite, alors que si on s'était prévu un peu à l'avance, je suis sûr qu'on aurait pu faire ça un peu mieux. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur STURCHIO. Alors je vais vous répondre immédiatement. Le Bureau effectivement lors de la dernière séance du Bureau, à la demande de Monsieur GAUTHIER a fixé deux séances. Je n'ai pas encore validé le document qui m'a été soumis. C'était en fin de semaine dernière.

Et les deux séances sont prévues le 7 avril, la première... attendez voir que je reprenne... la date retenue est le 9 avril la première séance aura lieu le 7 avril et la deuxième le 9 avril. Et la commission des finances est déplacée au 14 avril.

Voilà donc on a pris compte du fait que même si la commission des comptes est plus rapide que celle du budget, qu'on puisse avoir le temps de discuter. C'est pour ça que nous avons fixé deux séances quand bien même nous pourrions avoir terminé à la première séance. Voilà, je ne sais pas si cette réponse vous satisfait à ce stade. Mais je n'ai pas encore répondu à l'administration sur le déroulé de la séance et je vais le faire d'ici la fin de la semaine.

Y'a-t-il d'autres questions sur les points 3 et 4 ? Ça ne semble pas être le cas, donc nous pouvons passer aux projets de délibération.

**6) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1728) - Cimetière municipal – Réaménagement et végétalisation – Crédit de réalisation de Fr. 1'158'000.00 (projet de délibération 2450)
Rapporteur : Monsieur Philippe CUENOUD**

M. CUENOUD (S) : Merci Monsieur le Président. Je ne voulais pas spécialement ajouter d'informations au rapport. Je trouvais que le projet nous avait enthousiasmés et qu'il était bien conçu et qu'on était content qu'il se passe quelque chose avec ce cimetière.

On avait juste une question du groupe Socialiste sur l'accessibilité aux personnes en chaises roulantes des chemins secondaires, ça c'était une chose. Et puis une remarque par rapport à la réduction possible des concessions pour les tombes. On aurait aimé que ça soit plus que 20 ans puisque 20 ans c'est quand même assez court à l'échelle des générations, de la mémoire et de la transmission de l'héritage familial. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Arrivée de Monsieur GAUTHIER à 19 heures 50

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Voilà je pense que vous attendez une réponse par rapport à ça. Alors les chemins ça a été présenté en disant qu'en effet il y allait vraiment y avoir un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Et puis, vous vous rappelez c'est vrai que ce n'est pas forcément, ça ne ressort pas forcément dans le rapport, mais c'est une discussion qu'il faudra certainement avoir durant la prochaine législature en disant est-ce qu'on continue à augmenter les concessions.

Parce qu'à un moment donné, il va falloir faire des choix, l'espace est réduit. Il faudra choisir entre augmenter les concessions et renoncer au terrain de foot de François-Chavaz. Mais je pense que ce n'est pas forcément une discussion qu'on devrait avoir aujourd'hui, mais je

pense que c'est une discussion qui devra avoir lieu en temps voulu et certainement durant la prochaine législature.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je rebondis sur la mobilité par rapport à la mobilité réduite. Je me posais des questions aussi par rapport au cimetière. Si la place des Deux-Églises est fermée, comment on va faire pour accéder au cimetière ? Peut-être que cette question on pourra en parler une autre fois.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Oui alors ça c'est quelque chose qu'on a prévu de pouvoir avoir accès depuis la place des Deux-Églises. Si je suis debout sur la place des Deux-Églises et que je regarde en direction du Rhône, et bien à votre gauche il y a l'église et puis... mais c'est surtout la gauche où il y a une possibilité d'avoir une voiture qui peut mener au cimetière.

Et c'est quelque chose qui a vraiment été porté par Monsieur François MUMENTHALER qui représentait la paroisse durant ce mandat d'étude parallèle. Voilà.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Même si on ferme la place des Deux-Églises, il y aura un accès au cimetière ?

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Oui alors pour rassurer Monsieur AMBORD, nous vous le garantissons et je répète vraiment Monsieur François MUMENTHALER était présent durant ce mandat d'étude parallèle et systématiquement Madame GIROUD et Monsieur RITTER peuvent en témoigner, il est intervenu sur chaque projet sur le sujet en disant qu'il attire l'attention il faut que l'accès soit possible et dans tous les projets cela a été respecté. Donc oui je le confirme.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Donc oui effectivement je confirme bien qu'on a maintenu un accès pour le corbillard, c'était quelque chose d'important.

Et puis donc en fait pour revenir au projet du cimetière puisque c'est un peu ça le débat, c'est vrai que c'est un projet qui est bien pensé, ça fait plus de 50 ans qu'il n'y a pas eu de rénovations. Il n'y avait pas eu de changements. Et là chaque centimètre carré a été réfléchi en fonction de l'ombre, du choix des arbres et de la végétation.

Après j'ai quand même une petite note personnelle et je crois que chacun d'entre nous à sa note personnelle par rapport au cimetière, ça tient de notre conviction à tous et comment on envisage la vie et la mort.

Et pour moi, si le cimetière est une demeure pour les morts, c'est surtout un lieu pour les vivants. C'est le dernier lien avec les proches et je regrette un peu, mais malheureusement il n'y a pas d'autres choix, c'est que le cimetière va quand même être fermé en deux fois trois mois avec une ouverture mensuelle d'une seule fois. Et trois mois c'est long quand on est en deuil. Trois mois c'est long pour le chagrin.

Et c'est vrai que toutes ces personnes qui seront un peu peinées, je tiens déjà à m'excuser d'avance de leur imposer une fermeture mais c'est, je n'ai pas envie de dire c'est un bien nécessaire, mais en fait le projet est vraiment beau et il sera beaucoup plus agréable par

la suite, y compris pour les cérémonies et pour les accueillir un peu plus sereinement histoire d'embellir un petit peu ces moments assez tragiques et pas joyeux.

Donc voilà c'est pour ça que nous le groupe des Verts nous allons soutenir ce projet car nous estimons que c'est un beau projet et puis que ça va être quelque chose d'assez joli après, mettre un petit peu de baume au cœur on dira. Merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci Monsieur le Président. Nous le groupe ECHO'Verts Libéraux on va accepter le projet. Le projet est magnifique. Beaucoup d'échanges et merci beaucoup à la personne qui a parlé de ce projet.

Moi j'aimerais revenir juste sur quelque chose pour Madame GIROUD. C'est qu'on a parlé qu'éventuellement il y ait un autel. Donc je pense quand même que c'est possible de se recueillir même si on n'a pas accès à même la tombe, mais il y aura quelque chose pour justement le défunt et les familles. Merci beaucoup.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors je vais vraiment dans le sens de ce que vient de dire Madame PERROTTET, donc je rebondis sur vos remerciements au Secteur des espaces verts et Monsieur Jacques DU PASQUIER qui nous a fait la présentation. C'est vraiment tout le service qui a mené une réflexion avec le mandataire, beaucoup d'échanges sur place se sont faits aussi.

Et puis, pour continuer à aller dans votre sens par rapport aux préoccupations de Madame GIROUD, en effet, il va y avoir un autel et tous les vendredis midi, les travaux s'arrêteront pour pouvoir faire un aménagement qui est prévu. Alors les gens ne pourront pas aller directement sur la tombe, mais ils pourront se recueillir.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, j'invite notre secrétaire à lire les invites de ce projet de délibération. (Lecture). Merci Madame KELLER. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 0 non, 0 abstention et 24 oui, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2450 est accepté par 24 oui (25 votants).

Délibération 2450 dont la teneur est la suivante :

« Vu les effets du réchauffement climatique qui se font notamment sentir chaque été par de fortes chaleurs

Vu la volonté du Conseil administratif d'atténuer ces effets en augmentant la surface de canopée sur le territoire communal

Vu la nature principalement minérale du cimetière municipal qui en fait un îlot de chaleur durant la belle saison

Vu la volonté du Conseil administratif de conférer au cimetière un caractère plus accueillant permettant au public qui le souhaite de s'y attarder de manière plus agréable

Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule"

Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex"

Vu le crédit d'étude de Fr. 45'000.00 voté lors de la séance du 21 novembre 2023 [délibération 2412]

Vu le résultat de l'étude réalisée qui a permis la conception d'un plan de réaménagement appelé à rendre le cimetière municipal beaucoup plus accueillant pour le public

Vu le résultat de l'appel d'offres en procédure ouverte qui a permis de sélectionner une entreprise disposant de toutes les qualifications pour réaliser un chantier de qualité

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m

Vu le plan des investissements

Vu le rapport de la Commission espaces verts, culture et sports du 10 février 2025 (EVCS-1728)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De réaliser le chantier de réaménagement et de végétalisation du cimetière municipal tel qu'élaboré dans le cadre de l'étude détaillée ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'158'000.00 destiné à cette réalisation ;*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 1'158'000.00 afin de permettre la réalisation des travaux.*

* * *

7) Réponse du Conseil administratif à la motion 416A du 27 février 2024 « Accueil des jeunes à la Maison onésienne durant les weekends et la période estivale »

Le Président (PLR) : Nous prenons acte de cette réponse. Excusez-moi je reviens en arrière. Monsieur VESELI, je vous prie de m'excuser. Vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc pour votre information, cette motion a été posée il y a une année, donc douze mois. Donc on n'a pas attendu les élections pour poser des motions.

Donc nous avons donc attendu douze mois pour recevoir une réponse à notre motion visant à améliorer l'accueil des jeunes à la Maison onésienne durant les week-ends et les vacances estivales. Douze mois, une attente particulièrement longue pour une problématique urgente qui affecte directement la jeunesse de notre commune en particulier les jeunes issus des quartiers les plus précarisés.

Et quelle réponse avons-nous reçue ? Un catalogue de justifications, d'analyses déjà connues et une série d'intentions vagues qui au mieux reportent encore les actions nécessaires. Ce qui manque cruellement dans cette réponse, c'est une volonté réelle d'agir maintenant.

Les jeunes n'ont pas besoin de statistiques répétées. Ils ont besoin d'actions concrètes et immédiates. Pourquoi faut-il attendre l'exercice budgétaire 2026 pour envisager des animations supplémentaires le samedi alors que les besoins sont identifiés depuis des années ?

Pourquoi ne pas mobiliser les ressources existantes pour proposer dès cet été une extension des horaires ou des activités adaptées ? Pourquoi ne pas élargir la collaboration avec la FASE sur un tel sujet ? Pourquoi l'enquête sollicitée dans le cadre de la motion n'a-t-elle pas eu lieu ? Pourquoi aucune donnée n'est mentionnée concernant le taux des fréquentations des 18/25 ans ?

Le Conseil administratif propose une réflexion des bilans futurs et des comparaisons avec d'autres maisons de quartier. Mais où sont les mesures tangibles ? Où sont les solutions pour répondre aux besoins exprimés par cette motion ?

Rappelons que 76 % des jeunes inscrits à UpAdos habitent Onex. Ce taux montre qu'il y a un potentiel d'engagement auprès de ces jeunes. Pourquoi ne pas l'exploiter pleinement dès maintenant ? L'élargissement de l'offre le week-end pourtant clé reste au stade d'une éventuelle perspective.

La comparaison avec d'autres maisons de quartier est intéressante mais pas pertinente car il s'agirait de la croiser avec les indicateurs du Cati-GE. Et de toute façon, Onex doit être exemplaire sur les questions en lien avec la jeunesse, pas suiveur.

Le budget communal est dernièrement excédentaire avec des amortissements extraordinaires très importants, comme en 2024. Ces derniers permettent de dégager des ressources qui pourraient affecter à des investissements en lien avec la jeunesse, car il s'agit bien d'investissements et non de dépenses permettant une égalité des chances et le développement des personnes et non pas seulement pour assurer l'apaisement des quartiers défavorisés comme maladroitement mentionné dans la réponse du Conseil administratif.

Je demande que le Conseil administratif revoie ses priorités et mette en place des solutions à court terme. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore des mois ou des années. Des actions immédiates sont possibles. Élargir les plages d'horaires de l'UpAdos du café club pour les jeunes dès cet été, développer des animations ciblées sur une base pilote durant les week-ends, consulter directement les jeunes pour construire les réponses adaptées à leurs besoins.

Ce dernier point a aussi été proposé par la motion en lien avec la création d'une maison de quartier, puis encore dans celle proposant la mise en place de mécanismes de participation des jeunes.

Je voulais aussi revenir sur le tableau en annexe qui montrait qu'on était des super élèves, qu'on proposait un temps record pour les 12/17 ans. Je voulais rappeler quand même que sur les autres exemples, il y a souvent Vernier et Lancy qui reviennent. Donc il y a sept maisons de quartier sur Lancy et 12 sur Vernier. Donc je pense que si on totalise ça par commune, on est loin d'être les bons élèves qu'on veut nous montrer. Merci beaucoup.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Moi je regrette qu'une visite et une présentation des activités plus cette réponse ne vous satisfasse pas. Bien entendu que c'est important pour nous d'être en dialogue avec le Conseil municipal.

L'évaluation et le coût des ressources humaines pour ouvrir aujourd'hui la Maison onésienne nous obligent à passer par l'exercice l'étude du budget et voir les possibilités. Parce qu'il y a une augmentation des ressources, ça c'est certain.

Nous faisons confiance à nos professionnels que sont l'administration. Je le répète, j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Ils ont évalué un certain nombre de ressources nécessaires pour satisfaire cette attente, et ce n'est que lors de l'exercice budgétaire que nous pourrions vérifier si c'est possible ou pas de la faire, sachant que nous avons déjà un certain nombre d'engagements, c'est mentionné dans cette réponse à la motion, notamment d'engagements en lien avec des rénovations importantes qui vont impacter nos budgets futurs.

C'est une responsabilité que nous sommes obligés de prendre sachant que les montants sont déjà engagés par rapport à la crise climatique. Nous avons opté en début de législature pour ces rénovations-là.

La politique des petits pas lorsque nous avons un petit budget nous semble plus raisonnable. Ouvrir immédiatement le samedi nécessiterait vraiment des ressources importantes alors que de proposer des animations sur inscription à la jeunesse nous permettrait d'offrir quelque chose le samedi et de commencer par analyser quels sont les retours sur les propositions qui sont faites.

Quant à l'augmentation des ressources de la FASE, oui nous avons encore des possibilités de recourir à la FASE. Mais recourir à la FASE avant d'avoir terminé de tirer un bilan avec les nouvelles ressources que nous avons mises à disposition, puisque l'équipe de la FASE comme c'est expliqué dans le retour de la motion, les ressources de la FASE ont été augmentées. Or pour la FASE c'était trop tôt de dire, il faut augmenter les ressources parce que nous constatons un besoin.

Donc nous travaillons quand même en collaboration et sur la base d'analyse de professionnels. Dans l'immédiat, augmenter les ressources de la FASE, ça n'a pas été

souhaité par la FASE. Ils ont préféré poursuivre sur les animations qu'ils sont en train de proposer et de tirer un vrai bilan des besoins, ce que nous avons respecté.

Quant aux animations délivrées par l'action citoyenne sur inscription, nous espérons pouvoir vous le proposer vraiment lors du prochain exercice budgétaire. Mais c'est beaucoup plus sensible que ce que vous avez l'air de dire, malheureusement, même si vous avez raison.

Ces dernières années nous avons eu des recettes excédentaires probablement extraordinaires vu ce qu'on nous annonce pour les comptes 2024. Mais croyez bien que nous souhaitons collaborer avec le Conseil municipal pour essayer d'améliorer. Merci pour votre attention.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Oui je pense qu'il faudrait qu'on écoute en priorité les jeunes, ça irait plus vite. Et puis, je pense que sur... je voulais juste faire une petite parenthèse à Monsieur VESELI parce que j'ai eu des échos là dernièrement et puis on les a eus aussi sur ce Conseil municipal, comme quoi la Maison onésienne, etc. donc on accueille les jeunes de tout terrain, on est d'accord ?

Pourquoi on irait faire... ouais toi tu viens d'Onex, toi tu viens de Lancy. On s'en fout de ça. Je veux dire ce qui compte c'est qu'on accueille tout le monde.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Je ne comprends pas très bien la question de Monsieur AMBORD. À quel moment j'ai parlé de la provenance des gens et qui vient quand ? Ok.

Oui oui c'est ouvert à tout le monde, en tout cas moi c'est vrai que ça fait de nombreuses années que je me bats pour offrir plus à la jeunesse onésienne et c'est vrai que j'ai l'impression moi que depuis cinq ans il n'y a rien qui bouge ou très peu. Donc c'est vrai que c'est quelque chose qui est assez frustrant pour ma part. En plus je suis issu de cette branche-là et professionnellement je travaille dans ce secteur-là.

Et c'est vrai que répéter qu'il n'y a pas de budget, j'aurais attendu un peu plus de concret sur cette réponse de motion, ce qui me semblait encore assez vague personnellement. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Je suis désolé on s'est croisé entre mon clic et votre lecture, désolé. Merci en tout cas de me donner la parole. Effectivement, moi j'aimerais quand même revenir sur au moins deux points qui ont été soulevés par Monsieur VESELI.

D'une part, effectivement les questions de disponibilités financières, nous sommes en mesure tout de même au niveau du Conseil municipal de pouvoir voter des actions qui permettraient de réaliser des activités comme celles-là qui nous semble prioritaires.

Puis le deuxième élément sur lequel d'ailleurs je reviendrais plus loin, c'est quelque part le manque d'éléments et de données que nous avons pour vraiment dresser des priorités. Ça a été mentionné par Monsieur VESELI, en fait sur la participation et sur le niveau de réponse de la commune aux besoins des jeunes de 18/25 ans, nous n'avons pas de données. Nous n'avons pas vu de données en tout cas dans les réponses apportées.

Nous n'avons pas vu de données non plus dans la présentation du Service action citoyenne qui a été fait et dont on parlera plus loin. Donc c'est vrai que c'est un petit peu difficile pour le Conseil municipal, mais j'imagine aussi pour le Conseil administratif, de se prononcer sur des priorités si on n'a pas des indicateurs, si on n'a pas des données, si on ne sait pas quel est le taux de couverture et finalement le taux d'attractivité des activités proposées par rapport aux jeunes.

Donc sur ces deux éléments-là, moi je pense qu'il y a matière quand même à ce qu'on puisse reprendre les discussions et revenir sur ce sujet-là. Je répète, sur le fait de la disponibilité financière, je pense que par rapport aux ressources qui ont été indiquées, c'est tout à fait faisable compte tenu des budgets de la commune.

Et deuxièmement, la question effectivement des indicateurs sur ce point comme sur d'autres, on a besoin nous en tant que politiciens, au niveau des politiques publiques, d'avoir des données précises sur lesquelles on peut se fonder pour proposer des mesures et des politiques. Je vous remercie.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SANTARELLI. Alors cette fois-ci, je regarde la salle, je regarde mon écran. Il n'y a plus de demandes de parole. Et nous prenons donc acte de ce point 7.

« MOTION » :

Vu

- *La fermeture de la Maison Onésienne durant les week-ends et les vacances scolaires estivales*
- *Le besoin d'établir des liens entre des jeunes de cultures, d'horizons et d'âges différents*
- *Les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi des jeunes d'Onex durant ces périodes*
- *La présence accrue des jeunes d'Onex dans les rues et les nuisances que cela engendre*
- *L'insuffisance et l'inadaptation des lieux d'accueil pour les jeunes Onésien-nes (12-17 ans) durant ces périodes*
- *Le peu de solution pour la jeunesse onésienne de se retrouver autour d'activités communales durant ces périodes*
- *Le taux de fréquentation croissante des jeunes Onésiens et Onésiennes à la villa Tacchini, située sur la commune limitrophe du Petit-Lancy*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes et des Vert-es

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 20 oui, 3 non et 1 abstention sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mener une enquête auprès de la population onésienne pour connaître les besoins d'accompagnement et d'occupation des jeunes âgés entre 12 et 17 ans pendant la période des vacances estivales et durant les week-ends ;*
- 2. Si l'analyse en démontre la nécessité, de renforcer l'accueil proposé aux jeunes Onésien-nes durant les week-ends et la période estivale ;*
- 3. De mettre à disposition un espace ouvert aux jeunes et aux familles le dimanche ;*
- 4. De mettre en place et de répondre aux besoins de notre population à travers des activités durant les week-ends et les vacances scolaires ;*
- 5. D'étudier la possibilité d'engager des assistants sociaux éducatifs et des moniteurs pour élargir les périodes d'ouverture de la Maison onésienne ;*
- 6. De tenir compte de la présence des autres publics fréquentant la Maison Onésienne en cas de mise en place d'un projet ;*
- 7. De mettre à disposition plusieurs locaux en gestion accompagnée ;*
- 8. De donner le mandat au BUPP et à la FASe afin d'avoir un accompagnement et aussi un contrôle aux activités définies par contrat.*

* * *

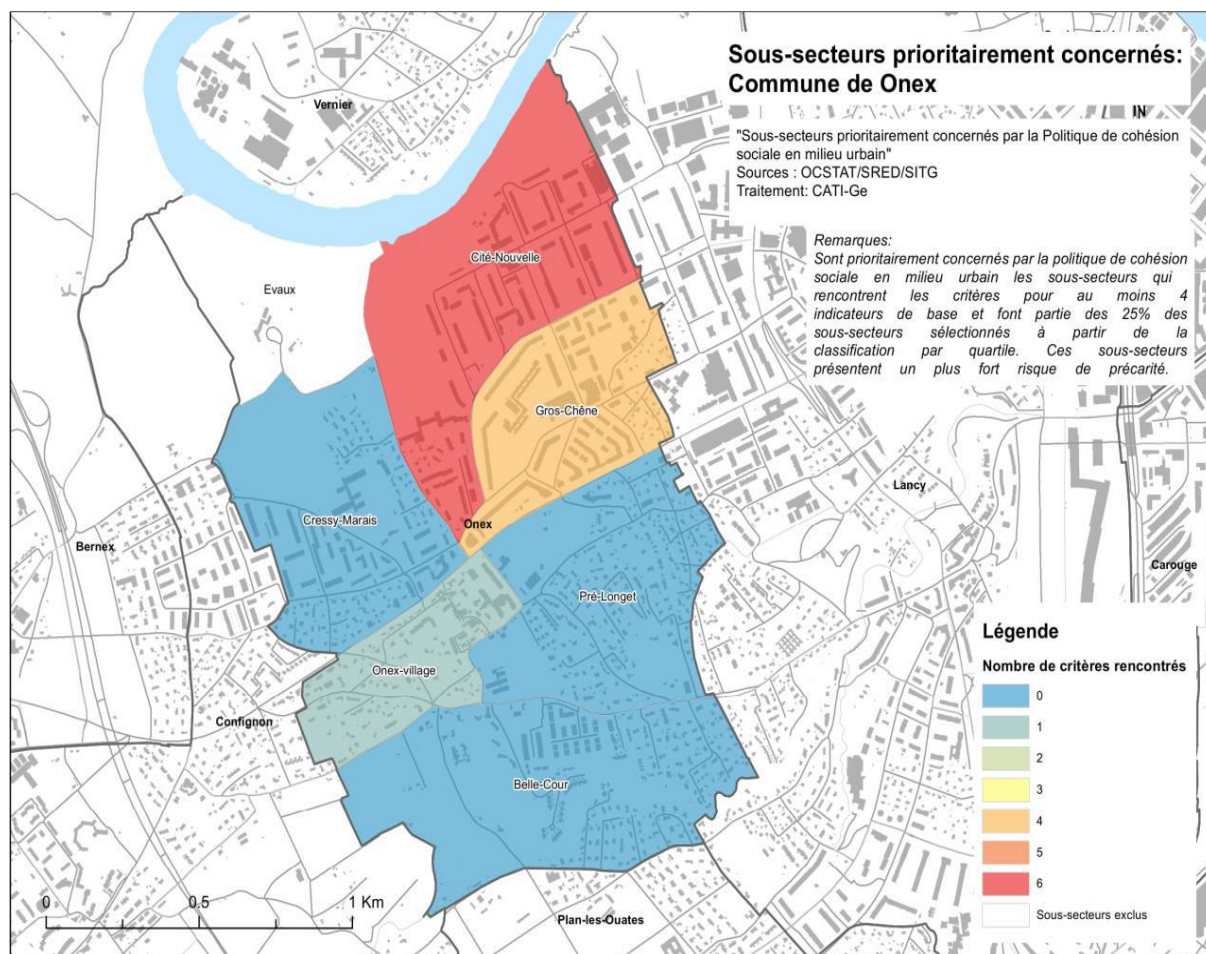
RÉPONSE :

Comme relevé par la présente motion, le rapport 2020 du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE) met en évidence la précarité de certains secteurs à Onex, comme à Vernier, Meyrin, Lancy et Chêne-Bourg, déjà identifiée dans les rapports de 2014 et 2011. La commune cumule en effet les six indicateurs de précarité de base¹ et est donc prioritairement concernée par le déploiement de politiques visant à renforcer la cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU).

L'image à la figure 1 illustre le nombre de critères de précarité du CATI-GE atteints pour chaque secteur à Onex en 2020.

¹ Les critères pris en compte par l'étude sont au nombre de six : le revenu annuel brut médian, la part de contribuables à bas revenu, la part des effectifs scolarisés d'origine modeste, la part des chômeur-euses inscrites en pourcentage de la population 15 à 64 ans, la part de bénéficiaires de subsides sociaux et la part de bénéficiaires d'allocations de logement.

Figure 1 - Nombre de critères de précarité par secteurs à Onex (CATIGE, 2000)



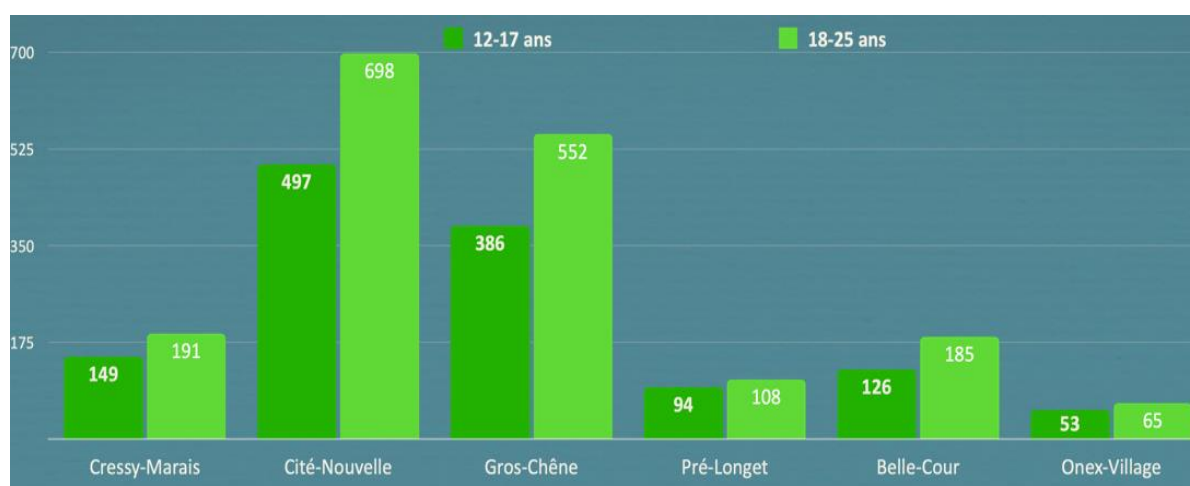
Comme en 2014 et 2011, le secteur Cite-Nouvelle est identifié comme le plus précarisé : il cumule à la fois de fortes inégalités sur la totalité des six indicateurs de base et présente le taux de population résidente le plus élevé. Le rapport CATI-GE de 2020 met en évidence l'apparition d'un nouveau quartier prioritaire. Il s'agit du secteur Gros-Chêne, qui cumule désormais quatre des six indicateurs, alors qu'en 2014 et 2011 il n'en présentait que trois.

Figure 2 - Population d'Onex par groupes d'âge (OCSTAT, 2023)

Population résidante d'Onex, selon le groupes d'âges, par sous-secteur statistique					
	0-11 ans	12-17 ans	18-25 ans	26 ans ou plus	Total
Total ONEX	2'351	1'305	1'799	13'421	18'876
Cressy - Marais	219	149	191	1'426	1'985
Evaux	-	-	-	-	-
Cité-Nouvelle	940	497	698	5'252	7'387
Gros-Chêne	782	386	552	4'356	6'076
Pré-Longet	122	94	108	816	1'140
Belle-Cour	208	126	185	978	1'497
Onex - Village	80	53	65	593	791
Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population					

D'après les chiffres OCSTAT de 2023 illustrés par la figure 2, la grande majorité de la population onésienne, 71% environ (13'463 personnes sur 18'876), vit dans les secteurs Cité-Nouvelle et Gros-Chêne, dont le cumul constitue le quartier nommé Onex-Cité.

Figure 3 - Répartition des 12-17 ans et des 18-25 ans par secteur à Onex (OCSTAT, 2023)



En corrélation avec le fait que la grande majorité de la population onésienne est concentrée dans Onex-Cité, la figure 3 montre que la majorité des jeunes de 12-17 ans (68 % ou 883 sur 1'305) et de 18-25 ans (69 % ou 1'250 sur 1'799) habite ce quartier urbain et précarisé.

Compte tenu des enjeux et des conséquences liés à la précarité et au risque d'isolement de cette importante partie de la population onésienne, une politique sociale active est mise en œuvre par la Ville d'Onex. Ainsi, de nombreuses prestations et actions sont organisées, financées, soutenues et/ou encouragées pour assurer l'apaisement dans cette partie de la commune. Considérant les moyens financiers d'Onex, une priorité est mise sur les populations les plus fragiles afin de soutenir des mécanismes de socialisation et éviter leur marginalisation. Les prestations délivrées par différents services de l'administration y

contribuent, dont le Service action citoyenne. Celui-ci porte une attention particulière à la population des jeunes de 12 à 17 ans et de 18 à 25 ans, appuyée pour le travail social en hors mur par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Depuis les années 1980, une maison de quartier communale a été développée dans le bâtiment d'une ancienne école idéalement située en plein cœur d'Onex-Cité au plus proche des habitant-es. Appelée Maison onésienne, le bâtiment est géré par le Service action citoyenne et abrite le Café communautaire, l'Unité de prévention pour adolescent-es (UpAdos) et des salles utilisées tant par le Service pour déployer les activités proposées que mises à disposition à un tarif préférentiel sous certaines conditions et selon le principe de mutualisation.

D'après les analyses menées en lien avec les demandes formulées par la présente motion, il résulte qu'une importante partie des jeunes de 12-17 ans connaît l'UpAdos et profite des différentes prestations proposées. En effet, sur les 883 jeunes de 12-17 ans résidant à Onex-Cité en 2023, 41 % (364 jeunes) y étaient inscrit-es pour la saison scolaire d'activités 2023-2024².

L'effort d'information réalisé auprès de la jeunesse y contribue certainement. En plus de la communication et du travail en réseau, afin de favoriser le passage des jeunes de 11 ans des structures pour l'enfance pour les moins de 12 ans vers l'UpAdos, des rencontres-passerelle sont organisées avec les 11-12 ans fréquentant le Jardin Robinson d'Onex (JRO), ainsi qu'avec les élèves de 8P des écoles primaires d'Onex et des classes d'accueil des cycles d'orientation des Marais et/ou des Grandes-Communes ou, encore, à travers des actions ponctuelles dans le périmètre des établissements.

À l'attention des jeunes de 18 à 25 ans, davantage en recherche d'autonomie, la Ville d'Onex propose un accueil libre au Café communautaire, ainsi qu'un accompagnement sous forme de conseils, d'aide et/ou d'orientations, mais aussi différentes activités telles que des soirées repas, fabrication d'anciennes arcades de jeux vidéo et de flipper, ateliers artistiques, concerts et spectacles, danse ou musique en studio, animations ou sorties spéciales. En plus de celle pour les 13-17 ans, des expériences professionnelles sont également encouragées à travers l'offre de petits jobs pour les jeunes majeur-es. Enfin, on retrouve aussi ces jeunes aux événements ponctuels comme la Fête de l'Escalade ou Vous (f)êtes Onex.

De manière complémentaire, les jeunes de 12-17 ans et de 18-25 ans qui ne fréquentent pas la maison de quartier peuvent bénéficier des prestations proposées en travail social hors murs par la FASe, ceci d'autant plus depuis que les ressources humaines dédiées au territoire onésien ont été augmentées. Pour rappel, en lien avec la motion 360 proposant de renforcer le travail social hors murs, la nécessité d'étoffer l'équipe a été analysée conjointement avec la FASe sur la base des besoins identifiés, ce qui a donné lieu à

² Le pourcentage reste tout de même important à 28 % même en tenant compte des 1'305 jeunes de 12-17 ans habitant sur l'ensemble du territoire onésien comprenant donc les quartiers et secteurs pas ou beaucoup moins précarisés.

Sur l'ensemble de la saison, l'UpAdos a totalisé une moyenne de fréquentation de 63 jeunes de 12 à 17 ans par jour et de 66 personnes par jour au Café Communautaire pour les 18 ans et plus (respectivement, +24 % et +16 % comparativement à la saison 2022-2023).

Par rapport au lieu de domicile, 76 % des 364 jeunes de 12-17 ans inscrit-es à l'UpAdos habitent Onex - donc la grande majorité - 24 % d'autres communes, dont 9 % celle de Lancy. Sur les 120 jeunes nouvellement inscrit-es à l'UpAdos en 2023-2024, 15 % habitaient Lancy. Au niveau du genre, à relever l'atteinte d'un objectif important avec une répartition très équilibrée, totalisant 53 % de garçons et 47 % de filles.

l'allocation de moyens supplémentaires par la Ville d'Onex. Ainsi, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a été augmenté de 1,85, permettant de passer à 3,7 ETP sur l'année 2024. Afin de disposer de bureaux pour réaliser des entretiens et réunions, des locaux, inaugurés en mai 2023, ont également pu leur être octroyés en plein milieu du secteur Cité-Nouvelle, le plus fortement précarisé et densément habité. Ce renforcement a permis de déployer de nouvelles prestations pour les 18-25 ans, mais aussi pour les 12-17 ans, telles que des tournées sur le territoire onésien uniquement, permanences, présences sociales à Onex-Cité, suivis de jeunes occupant les deux locaux en gestion accompagnée, sport en salle, sorties et voyages, événements culturels, animations estivales, etc., sans oublier l'offre de job repères pour les jeunes mineur-es et majeur-es en rupture.

Au sujet des jours et horaires d'ouverture, l'UpAdos propose des activités spécifiques et un espace réservé aux jeunes de 12 à 17 ans le mercredi de 14h à 19h, ainsi que le mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h, ceci durant toute l'année hormis les jours fériés et sept semaines durant les vacances estivales. Le Café communautaire est ouvert à la population le mardi et jeudi de 16h à 21h, le mercredi de 14h à 21h et le vendredi de 16h à 22h30. Les jeunes de 12-17 ans utilisent et investissent régulièrement ce lieu. La participation est libre, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés-es.

Ce dispositif d'accueil est complété par l'offre de salles mises à disposition à la Maison onésienne du lundi au vendredi, de 8h à 12h et 14h à 22h, et, pour la salle Astronex, de 8h à 24h, y compris le samedi et dimanche sous conditions, ainsi que par des studios et salles à la Maison de la musique, du lundi au vendredi, de 8h à 24h et, le samedi et dimanche, sous conditions.

Selon les périodes et les projets, les jours et plages d'ouverture de l'UpAdos et du Café communautaire et/ou de travail de l'équipe éducative peuvent être modifiés en fonction de prestations ou d'activités proposées, par exemple en cas de sorties ou d'animations spéciales durant les vacances scolaires ou lors de Vous (f)êtes Onex, la traditionnelle fête de quartier du mois de juin, qui nécessite une ouverture le samedi et le dimanche.

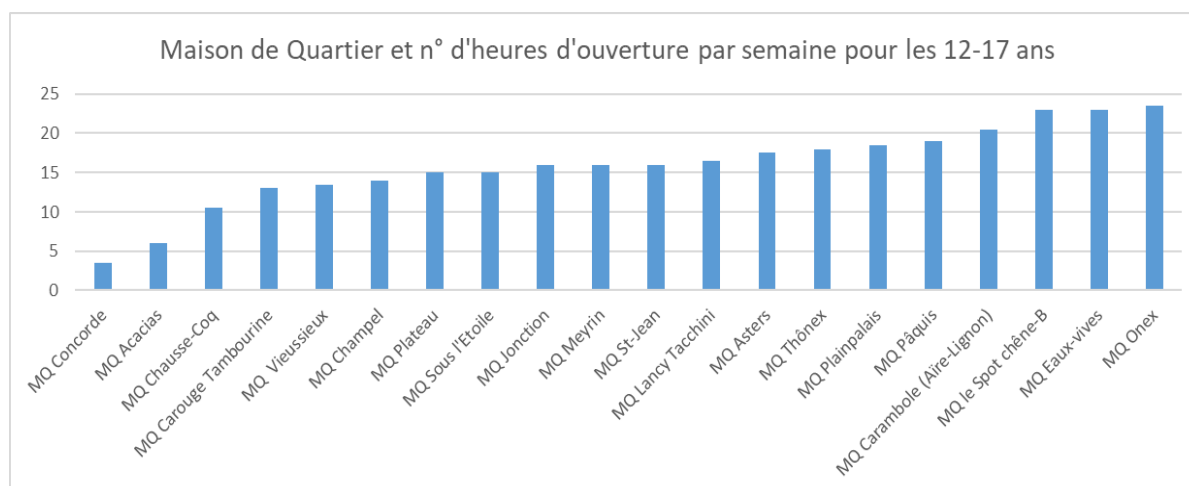
L'espace de l'UpAdos est strictement réservé aux jeunes de 12-17 ans jusqu'à 19h. Après 19h, tout l'espace devient commun. Compte tenu de leur condition de mineur-es et des jours ouvrés le lendemain, elles et ils peuvent être invité-es à rejoindre leurs familles pour le repas du soir dans une intention éducative. En cas de besoin ou pour les jeunes plus âgés et les 18-25 ans et plus, les jeunes bénéficient d'un espace spécifique, souvent du côté de l'UpAdos, mais aussi grâce à la salle complémentaire disponible au sous-sol de la Maison onésienne. Notamment les vendredis soir, lorsque les jeunes de 12-17 ans et 18-25 ans sont présentes de manière plus importante, des repas et des soirées jeunes sont régulièrement organisés.

Les prestations FASe en TSHM sont déployées pendant toute l'année sur des plages horaires adaptées aux besoins du terrain, vacances estivales comprises. Durant les beaux jours et les mois d'été, la population privilégie des activités en extérieur, raison pour laquelle des animations sont proposées dehors durant cette période, par exemple à la Place du 150^e, mais aussi à la pataugeoire ou dans les parcs fréquentés à Onex dans le cadre d'une programmation mise en œuvre par leur équipe.

Afin de répondre à l'interrogation exprimée dans cette motion d'identifier les besoins d'accompagnement et d'occupation des jeunes de 12-17 durant les week-ends et les vacances estivales, renseignements pris, aucune demande ou proposition d'ouverture supplémentaire n'a été formulée dans ce sens par les bénéficiaires adultes et/ou jeunes. S'est alors posée la question de ce qu'offrent les autres maisons de quartier partageant la même préoccupation d'assurer une cohésion sociale.

Une comparaison du nombre d'heures hebdomadaires dédiées à un accompagnement des 12-17 ans a été réalisée entre vingt maisons de quartier, y compris celle d'Onex, ainsi qu'une investigation concernant l'offre sur les samedis et dimanches. Le tableau comparatif est disponible en annexe à cette réponse. En nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, trois maisons de quartiers offrent un volume supérieur à 20 heures, celle de Chêne-Bourg, des Eaux-Vives et la Maison onésienne, comme le montre la figure 4 ci-après.

Figure 4 – Maisons de quartier et 12-17 ans : nombre d'heures dédiées par semaine



Sur les 20 maisons de quartier comparées, 9 d'entre elles proposent des prestations aux 12-17 les samedis. Et sur les 9 lieux actifs le samedi, seuls 5 d'entre eux proposent des permanences d'accueil, 4 durant la saison hivernale seulement et 1 toute l'année, mais en alternance un samedi sur deux avec un atelier musique. Les 4 autres lieux actifs proposent des activités les samedis sans permanence d'accueil, l'un sous la forme d'un programme d'activités auquel il faut s'inscrire, 2 autres sous forme de projets ponctuels et le dernier, soit la Villa Tacchini, sous forme de projets spécifiques ou pour accompagner des jeunes engagés en Petit-Job en lien avec les besoins des locations culturelles d'un pavillon annexe.

Il est à noter qu'à Onex, pour les 12-17 ans et les 18-25 ans, en plus des deux locaux en gestion accompagnée et d'éventuelles actions spécifiques, une salle de sport est mise à disposition à Onex-Parc le samedi de 16h à 18h pendant l'hiver, remplacée le reste de la saison par des tournées en hors mur sur Onex et Cressy. Le samedi soir, comme le vendredi, une tournée en hors mur a également lieu à Onex et Cressy entre 20h et 24h.

Conclusion

Les éléments évoqués dans la réponse à cette motion mettent en évidence qu'une attention spéciale doit être portée aux jeunes d'Onex-Cité qui sont particulièrement à risque de décrochage et de vulnérabilité, compte tenu des multiples facteurs de précarité mis en évidence dans leur environnement.

L'analyse de l'offre des autres maisons de quartier montre cependant que la Maison onésienne se situe plutôt parmi celles qui en proposent le plus aux 12-17 ans, mais aussi aux 18-25 ans si on cumule les prestations avec le programme développé par la FASE sur la commune.

La question de la priorité mise par cette législature sur la rénovation du patrimoine immobilier de la Ville d'Onex pour répondre au défi climatique est aussi à considérer, car elle induit d'importantes dépenses dont les amortissements impacteront les finances disponibles au fonctionnement, comme le démontre le plan décennal. De nouveaux engagements financiers seront donc à étudier avec attention.

Le Conseil administratif est cependant favorable à poursuivre la réflexion en faveur d'un renforcement des activités et animations à déployer le samedi ou durant les vacances estivales.

Concernant la période estivale, il s'agira dans un premier temps de mieux faire connaître le programme déjà déployé par la FASE depuis un an pour qu'un plus grand nombre de jeunes en bénéficie. En plus des actions déjà planifiées en hors mur pour l'été à venir, on notera qu'un nouveau projet pilote d'animations va être déployé à la pataugeoire d'Onex qui rassemble un large éventail de publics.

Par ailleurs, un effort de promotion des prestations en accueil libre et gratuites proposées dans le cadre de la Grève nautique et déjà financées par la Ville d'Onex pourra être réalisé auprès des jeunes Onésiennes et Onésiens âgés de 11 à 17 ans. Elles ont lieu du lundi au vendredi, entre fin juin et la mi-août, à la plage de Versoix. Outre la promotion, une mobilisation des jeunes à travers la planification et la mise en place de sorties de groupes pourra être organisée.

À l'issue de cette période, une attention particulière sera accordée au bilan, sur la base d'indicateurs, afin de mesurer si cela répond aux besoins ou si d'autres propositions doivent être envisagées.

Concernant les samedis, un programme d'animations va être étudié dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026, sans toutefois envisager une ouverture permanente de la Maison onésienne pour le moment. Après analyse, celle-ci exigerait un renforcement trop important des ressources humaines et il est jugé plus prudent de procéder par étapes, compte tenu des finances onésiennes.

Enfin, une attention particulière sera apportée aux possibilités de mutualisation des prestations avec d'autres acteurs ou d'autres communes, si cela permet d'amener une valeur ajoutée aux jeunes onésiens, et dans le cadre d'un arrangement équitable.

Le Conseil administratif

Onex, le 14 février 2025 »

8) Création d'un espace de vie et d'éducation préscolaire d'accueil temporaire pour les familles en difficulté (projet de motion 430)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Ça ne semble pas être pas le cas. Alors je vais donner la parole à ces auteurs. Et je vous repasse la parole Monsieur SANTARELLI.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. La préoccupation du groupe Socialiste est toujours la même pour ce qui concerne la petite enfance. Promouvoir, d'une part, des solutions qui soient pertinentes et soutenantes pour les familles, en particulier les familles à faible revenu, tout en offrant un accueil pédagogique de qualité répondant aux besoins des enfants.

À Onex, lorsque des parents sont confrontés à des urgences, ils sont encore plus démunis que dans d'autres communes en matière de prise en charge de leurs enfants en bas âge. Cela est dû, comme nous le savons, au manque chronique de places de crèche.

À ce titre, nous ne pouvons que regretter le manque d'empressement du Conseil administratif à répondre à plusieurs motions en ce sens, dont celle promouvant le développement des places de crèche et de l'accueil familial de jour déposée il y a plus de cinq mois et dont la réponse a deux mois de retard.

L'ouverture de la nouvelle crèche des Cèdres ne résout pas le lancinant problème d'une liste d'attente intolérablement longue. Lorsque les solutions de garde font défaut ou que la famille est confrontée à des urgences soudaines, comme des hospitalisations ou la perte soudaine d'un membre de la famille, urgences qui peuvent durer quelques jours ou plus, les familles, en particulier les familles à faible revenu, sont démunies.

L'impact émotionnel et éducatif sur les enfants déjà important par la situation elle-même peut être exacerbé par la précarité de la prise en charge ou pire son absence. Face à de telles situations, des solutions d'accueil temporaire ont été mises en place, par exemple dans les communes de Lancy et en Ville de Genève.

Un tel espace offrirait un accueil de courte durée aux enfants de 4 mois à 4 ans dont les familles se trouvent dans une situation d'urgence en attendant qu'elles trouvent une solution de garde plus pérenne ou que la difficulté rencontrée trouve une solution. Je vous remercie.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je remercie le groupe Socialiste de poser de nouveau des questions et des propositions sur la question de la petite enfance, mais le groupe PLR estime que nous devrions attendre que la FEVO, c'est-à-dire la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex, soit en activité. Et puis se saisir de toutes ces questions-là.

Il faut qu'on ait une politique coordonnée au niveau de la petite enfance. Si on commence à voter des tas de choses dans tous les sens juste avant les élections, je pense que ce n'est pas très pertinent.

Je pense que cette question elle est importante, mais elle n'est pas urgente, pas plus que de créer d'autres places de crèche ou comme ça. Tout est urgent si on se réfère aux besoins de la population qui est absolument évident.

Malheureusement comme on l'a dit, il faut avoir une démarche cohérente et puis que ça soit structuré. Et ce n'est pas en lançant des travaux, en demandant à la Commune de travailler sur des questions telles que celle-là, alors qu'on a une fondation qui va se mettre en place.

Moi je propose que cette question soit suspendue jusqu'à ce qu'on ait la FEVO qui puisse être active. Et quant au contenu de l'argumentaire, on parle de la Ville de Lancy, je pense aussi que là on a une démarche pour des questions comme ça où on pourrait tout à fait envisager des solutions intercommunales puisque c'est vraiment des solutions ponctuelles et qui pourraient tout à fait discuter avec la Commune de Lancy par exemple puisque quelque chose a déjà été mis en place comme c'est rappelé.

Et je pense que la FEVO pourrait tout à fait prendre langue à ce moment-là avec Lancy quand elle sera en activité. C'est la raison pour laquelle, le groupe PLR va s'abstenir si vous maintenez ce projet pour le vote. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est ce qui était proposé dans la motion 420A, c'est l'élaboration d'une politique en matière de la petite enfance qui reprend effectivement l'ensemble de ces éléments et l'ensemble de ces morceaux que nous sommes obligés d'amener pièce par pièce n'ayant pas de politique en matière de la petite enfance élaborée.

Cela étant dit, je pense que la motion elle met en avant une problématique, elle propose des solutions. Je pense que c'est pertinent que le service se penche sur la question et examine sa faisabilité et ça contribuera à l'élaboration de cette politique globale de la petite enfance qui pourra être reprise.

Alors bien entendu on aurait aussi souhaité que le FEVO se mette en place beaucoup plus rapidement comme vous le savez. Ça a été bloqué. Donc ça, ça a pris du retard et on le regrette. Néanmoins, voilà c'est quand même une motion qui propose une solution qui nous semble pertinente.

Après sur les dimensions intercommunales, pourquoi pas. Ça c'est des choses qui peuvent être discutées plus avant. Néanmoins encore une fois, c'est une motion qui soulève un problème et qui propose une solution. Je ne vois pas de raison particulière pour la retirer au contraire.

Mme ISABELLA VALENZI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Vu l'importance de l'accueil des jeunes enfants, le groupe des Verts allons soutenir ce projet. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Oui Monsieur SUCHET, nous pensons aussi que c'est parfaitement pertinent, d'autant que l'accueil des petits enfants s'agissant d'urgence, ça fait un moment qu'on en avait débattu.

Madame Philippine SCHMIDT MESSINA s'en rappelle peut-être, mais ça avait été déjà pensé lors de l'ancienne législature en 2018 tout le printemps 2018. On avait déjà posé ce problème sur la table, c'était surtout lié aux parents au foyer lorsque le parent au foyer disparaît ou se trouve hospitalisé brutalement, il faut avoir une solution d'urgence absolument immédiate de garde pour des enfants qui ne sont pas dans le circuit des crèches puisqu'ils ont un parent au foyer.

Et effectivement, cette problématique avait déjà été abordée et nous avons demandé à ce moment-là déjà, à l'époque c'était Madame KAST, que les crèches accueillent de manière temporaire un petit enfant qui se trouve dans la solution où il a perdu son parent au foyer ou son parent au foyer est hospitalisé, le temps que l'autre parent puisse trouver une solution pérenne.

Donc ce n'est pas nouveau. On travaillait aussi dans les anciennes législatures et on réfléchissait aussi à des solutions pour des problèmes très précis. Maintenant, effectivement Monsieur SUCHET a raison parce que la FEVO est en train de se mettre en place et faire travailler l'administration parallèlement c'est en trop.

On a une liberté de vote chez nous, mais moi je vais aussi m'abstenir parce que c'est trop tôt, ça ne sert à rien de faire travailler l'administration sur quelque chose sur laquelle elle a déjà travaillé et sur laquelle elle va pouvoir travailler de manière plus efficace quand la FEVO est là. Merci Monsieur le Président.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors loin de moi l'idée de penser que les précédentes législatures n'ont pas travaillé, j'en suis parfaitement sûr. Cela étant dit, la solution, la modalité dont vous avez parlé n'est pas celle qui est proposée dans le cadre de la motion.

Puisque dans le cadre de la motion, c'est une structure adhoc qui est mise en place. Et ce n'est pas des solutions d'urgence qui sont demandées en sus au préscolaire existant. La preuve que ça fait sens et que ça marche, c'est que ça a été mis en place à Lancy et déjà depuis un certain temps en Ville de Genève, donc potentiellement c'est un modèle qui peut fonctionner.

Je pense qu'on a plutôt à gagner du temps que les services se penchent sur cette question et encore une fois on envisage la faisabilité. On fera du travail de préparation à celui de la FEVO. Donc au contraire, je pense qu'on gagne du temps plutôt qu'en perdre. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SANTARELLI. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer à la lecture des invites. Madame la secrétaire, vous avez la parole. (Lecture). Merci Madame la secrétaire. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 16 oui, 6 abstentions et 2 non, le projet de motion est accepté.

Le projet de motion 430 est accepté par 16 oui, 2 non et 6 abstentions (24 votants).

Motion 430 dont la teneur est la suivante :

« Vu les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes parents pour trouver une place en crèche sur la commune d'Onex, faute de places suffisantes

Vu la situation de précarité dans laquelle se retrouvent certaines familles confrontées à des événements imprévus, tels que l'hospitalisation soudaine d'un membre de la famille ou une séparation brutale due à des violences domestiques

Vu l'insuffisance (ou l'absence) de solutions de garde officielles pour répondre aux besoins immédiats de ces familles en situation d'urgence (surtout quand elles n'ont pas une place en crèche)

Vu les bonnes pratiques observées dans d'autres communes, telles que Lancy, qui ont mis en place des espaces de vie et d'éducation préscolaire temporaires

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 16 oui, 2 non et 6 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De lancer une étude sur la création d'un espace de vie et d'éducation préscolaire (EVEP) temporaire pour les familles confrontées à une situation d'urgence ou à une difficulté temporaire à Onex, en concertation avec les services municipaux compétents, les associations locales, et les professionnels de la petite enfance ;*
- 2. De prévoir des modalités pratiques et financières pour la mise en place de cette structure, en s'inspirant des modèles ayant déjà fait leurs preuves dans d'autres communes, et en particulier dans la commune de Lancy ;*
- 3. De définir un cadre d'accueil à durée limitée pour des enfants de 4 mois à 5 ans dont la famille est confrontée à une situation d'urgence ou à une difficulté temporaire, avec des critères clairs et spécifiques permettant l'accès à ce service temporaire ;*
- 4. De promouvoir un fonctionnement inclusif et adapté, assurant un accompagnement bienveillant des familles et un accueil pédagogique de qualité répondant aux besoins immédiats des enfants. »*

* * *

9) Mise en place de mécanismes de participation des jeunes (projet de motion 431)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas. Donc Monsieur BERTOSSA vous avez la parole.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je crois ne pas vous apprendre grand-chose quand je vous dis que la majorité des personnes en capacité de voter dans notre pays, dans notre canton, dans notre commune s'abstiennent très massivement.

Toutes les tranches d'âge ne sont néanmoins pas touchées de la même manière. Toutes ne s'abstiennent pas de manière équivalente. Les plus jeunes d'entre nous, les 18/25 ans sont ceux qui votent le moins. Lors des dernières votations, alors quand j'avais déjà la motion c'était en septembre, donc j'ai les chiffres de septembre, c'était seulement un tiers

des jeunes qui étaient en capacité de voter qui ont effectivement utilisé leur droit de vote au niveau cantonal je précise.

Nous savons toutes et tous que c'est un problème, que l'abstention générale est un problème et que l'abstention chez les jeunes en particulier. Je crois qu'il est de notre devoir et notre responsabilité collective d'agir.

L'ambition de cette motion que nous présentons aujourd'hui n'est pas celle de lutter contre l'abstention chez les jeunes à tous les niveaux, mais simplement d'essayer à notre petite échelle, à l'échelle communale, d'agir.

Des mécanismes existent déjà au niveau fédéral et au niveau cantonal. On peut s'aider des initiatives comme vous le trouverez dans l'exposé des motifs, comme la fédération suisse des parlements de jeunes, FSPJ, qui chaque année pour rapprocher les jeunes de la politique organise au Palais Fédéral une simulation parlementaire qui s'appelle la session fédérale.

Au niveau cantonal, il existe également deux structures. La première c'est le Conseil de la jeunesse qui est donc une commission consultative du Conseil d'État. Et puis il existe une autre structure le Parlement des jeunes genevois qui est donc membre de la FSPJ, qui elle aussi chaque année organise une session des jeunes, une simulation parlementaire qui cette année réunira plus de 70 jeunes dans la salle du Grand Conseil la semaine prochaine. Et je suis ravi que certains d'entre vous y participe.

L'idée qui sortira de la consultation dont Monsieur SANTARELLI vous parlera juste après vient s'ajouter au fond à l'existant. On veut que les jeunes puissent aussi avoir la possibilité de s'engager au niveau communal, pas seulement au niveau cantonal et fédéral, mais aussi au niveau communal sans nécessairement être partie prenante de notre Conseil municipal.

Je suis ravi de pouvoir dire que ce texte est soutenu par le co-président de la FSPJ et par le président du Conseil de la jeunesse de notre canton, qui eux-mêmes se sont battus pendant quelque temps pour que des motions identiques soient posées dans d'autres communes. Je crois qu'une motion à peu près similaire devrait être posée à Plan-les-Quates par le groupe centriste.

Ces soutiens montrent que notre démarche va dans le bon sens. J'aimerais maintenant laisser parler Monsieur Carlo SANTARELLI qui va vous présenter plus en avant les démarches que nous vous proposons, qui n'est pas effectivement vouloir marquer une démarche où on impose une forme à la participation des jeunes, mais je vais laisser mon collègue s'exprimer là-dessus. Je vous remercie.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. J'aimerais ici insister sur la modalité d'élaboration et de mise en place des mécanismes de participation. Différentes formes de mécanismes de participation peuvent être mises en place.

Pour que ces formes prennent vie et que ces espaces de participation soient réellement investis, les études réalisées et nos expériences en la matière mettent l'accent sur le fait qu'elles ne doivent pas venir d'en haut, mais qu'elles doivent être élaborées avec et par les jeunes eux-mêmes.

Les prémices sont simples. Si nous voulons améliorer la participation des jeunes, il faut les faire participer dès la conception. Cela est d'autant plus important que les mécanismes habituels qui viennent d'en haut, en fait, souvent de la part des politiques, sont surtout

susceptibles de convaincre et d'impliquer les jeunes qui sont déjà mobilisés ou intéressés par la politique, dans le modèle typique du parlement des jeunes.

Or ce dont la commune a besoin, c'est d'une plus large représentativité des jeunes afin de répondre à leur diversité de besoins et de préoccupations. Il s'agit en somme de faire de l'élaboration des mécanismes et modalités de participation le premier et très important exercice de participation.

Une instance représentative des jeunes permettrait d'ancrer la politique de la jeunesse à Onex dans le réel en suivant les aspirations des principaux concernés. Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je pense que c'est très intéressant mais je pense que pour créer, pour ancrer l'action des jeunes au sein de la politique il faudrait qu'on fasse des choses pour les jeunes un peu plus intensément, parce que sinon on n'intéresse déjà pas beaucoup de gens chez les adultes, mais chez les jeunes.

Donc à un moment donné je pense qu'il faut qu'on se concentre sur... il est vrai qu'il est bien d'organiser des choses puis d'y mettre dedans, mais moi je pense que ça commence déjà beaucoup plus jeunes. Je ne comprends pas pourquoi à l'école on n'apprend plus les devoirs civiques.

Je veux dire à un moment donné, il faut qu'on se mette à table et puis qu'on mette les points sur le i par rapport aux jeunes parce que c'est vrai qu'on n'intéresse pas beaucoup de gens. On représente 33 % des votants en 2020. Je veux dire si on présente ça dans un plan économique pour une entreprise, puis qu'on va pour faire un crédit à 33 %, ils vont nous dire mais écoutez revenez nous voir quand vous aurez 60 %.

Donc on est tous en train de parler autour d'une table où on a 33 % des gens qui s'intéressent à nous. Et ce n'est même pas les jeunes. Donc je pense qu'il faudrait remettre en question et rebattre les cartes à ce niveau-là, réintégrer les devoirs civiques à l'école, le plus jeune âge sera le mieux et puis que les gens prennent leur responsabilité par rapport à ce qu'il faut voter ou pas. Merci.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord le groupe PLR se réjouit de la volonté de faire participer les jeunes à la politique communale. Cependant, nous nous étonnons de certains points qui semblent non seulement difficiles à mettre en place, par exemple sonder les mineurs, est-ce que ça demande des autorisations, mais qui en plus nécessiteront des ressources administratives qui semblent superflues étant donné qu'à la lecture des motifs, l'objectif poursuivi par ce texte semble être la création d'un parlement des jeunes. Un tel organe ne pourra-t-il pas se charger lui-même directement de faire ce genre de proposition qu'on retrouve dans le texte ?

Le groupe PLR souhaite donc faire un amendement à la motion 431. Nous proposons de supprimer toutes les invites et posons une seule invite en remplacement, qui est :

« Demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de créer un Parlement composé de jeunes de moins de 18 ans représentatif de la diversité de la population onésienne ». Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur ABBE DECARROUX. Je vous prie bien de vouloir apporter le texte. Merci donc nous allons débattre maintenant sur l'amendement

qui a été donné. Et je vais donner une fois la parole sur l'amendement. On continue le débat alors. Alors Monsieur BERTOSSA vous avez la parole.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Alors je répondrais dans un instant à Monsieur ABBE-DECARROUX. J'aimerais d'abord répondre à Monsieur AMBORD. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut qu'on en fasse plus pour intéresser les jeunes, c'est-à-dire avec beaucoup de surprise que peu de choses ont été entreprises cette année au niveau municipal pour intéresser les jeunes aux élections.

Je sais qu'une association est venue à la Maison onésienne pour aider les jeunes à débattre. Je ne sais pas s'il y a eu beaucoup de retours. Je m'adresse à Madame KLEINER, est-ce qu'il y a eu beaucoup de retours sur ça ? Est-ce que l'association qui est venue faire discuter les jeunes sur les votations, est-ce que ça a bien marché ou pas ?

Bon alors visiblement vous me répondrez juste après. Ça serait intéressant que la commune en fasse plus notamment pour intéresser les jeunes et plus largement la population. Alors cette motion vise les jeunes, mais l'abstention ne vise pas que les jeunes.

Pour l'amendement de Monsieur ABBE-DECARROUX, je peux déjà annoncer que le groupe Socialiste ne le votera pas, s'opposera à cet amendement premièrement parce qu'il vide complètement de sa substance la motion.

Effectivement, vous l'avez dit, la toile de fond de cette motion c'est effectivement de créer des mécanismes pour que les jeunes participent, pas directement un Parlement des jeunes. L'idée de la motion est que les jeunes s'autodéterminent sur la forme.

Puisqu'on voit aujourd'hui que le Parlement des jeunes, je peux témoigner, je suis membre du comité, on intéresse effectivement que les gens déjà intéressés. Si on doit attraper les gens qui ne sont pas intéressés encore par la politique à un modèle très institutionnel comme un Parlement de jeunes, peut ne pas fonctionner.

L'idée de la motion, c'est précisément de sonder les jeunes, effectivement avec les contraintes que vous exprimez, pour qu'eux-mêmes donnent une forme ou sous une forme de ces sondages qui puisse les intéresser réellement.

Visiblement vous passez à côté de la substance de la motion, mais je pense que Monsieur SANTARELLI qui me succédera à la prise de parole, dira à peu près la même chose mais avec plus de talent je pense. Donc je lui laisse la parole.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Effectivement, le modèle Parlement des jeunes c'est un des modèles qui est utilisé sur le plan Suisse. Il y a des modèles associatifs, il y a des modèles de conseil des jeunes, enfin il y a tout une série de modèles qui existe. Déjà ça c'est une première chose à relever.

Mais d'autre part, comme je l'ai mentionné, ce qu'on a pu voir en fait dans un certain nombre de rapports, c'est que les espaces lorsqu'ils fonctionnent, c'est quand ils ont été construits d'une façon participative, et non pas quand le Conseil municipal a décidé que la meilleure forme était une forme parlementaire.

C'est vraiment quand les jeunes ont pu investir la modalité, la forme de participation qu'ils s'y investissent réellement, parce qu'ils y trouvent sens et puis c'est leur façon de fonctionner. Puis leur façon de fonctionner et s'impliquer dans la politique ce n'est pas

forcément à travers un Parlement, ce n'est pas forcément à travers un Conseil municipal, mais c'est quand même d'être en mesure de donner leur avis, de soumettre des propositions, de faire part de leurs besoins et de leurs aspirations.

Donc en fait la motion elle est plus large que la simple participation politique. Mais la participation politique viendra à partir du moment où les jeunes sentiront que le politique répond à leurs nécessités, à leurs aspirations, à leurs besoins.

Donc voilà c'est un peu le cœur même, comme Monsieur BERTOSSA l'a mentionné, le cœur même de la motion que vous souhaitez vider à travers cet amendement. Je vous remercie.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. C'est vrai que c'est très large s'il faut étudier les jeunes, etc. mais malgré tout, les plus anciens d'entre nous on le sait, à l'école on avait des cours d'éducation civique. Ces cours d'éducation civique n'existent plus.

Et de ce point de vue-là, Monsieur AMBORD il a raison, si on veut intéresser les jeunes à un sujet, il faut quand même les instruire. Et puis c'est valable pour les adultes aussi d'ailleurs. L'être humain il doit être instruit pour s'intéresser éventuellement aux choses.

Moi j'avais même dans mon cycle d'orientation, on votait en blanc. Ils nous organisaient des votes en blanc. Ils nous avaient organisé un vote sur la peine de mort à l'époque où en France il y avait tous ces meurtres, Patrick Henry, etc. Donc on nous faisait voter, on avait 12 ans, 13 ans. On nous intéressait de cette manière. Aujourd'hui ça ne se fait plus.

Donc est-ce que c'est vraiment utile de compliquer les choses et puis d'aller interroger des jeunes sur un sujet qu'ils n'ont pas appris ? Faudrait peut-être commencer par leur apprendre le sujet. Donc c'est à l'école qu'il faut aller se plaindre, c'est à l'instruction publique qu'il faut aller se plaindre en premier lieu. Merci Monsieur le Président.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Oui je crois que le titre même de la motion n'a pas été lu avec suffisamment d'attention. On parle bien de mécanismes de participation des jeunes. On ne parle pas de mécanismes de participation uniquement politique, et l'éducation civique fait partie des outils et des modalités de participation des jeunes mais ça ne se limite pas à cela.

Et donc effectivement à travers cette motion, ce qu'on souhaite en fait c'est de donner la parole aux jeunes. Ce n'est pas simplement d'augmenter le taux de participation aux élections, même si c'est un indicateur qui est quand même intéressant et qui démontre qu'encore une fois les jeunes ont le sentiment que la politique et les politiques ne s'intéressent pas à leurs problèmes ou ne les consultent pas.

Donc c'est plutôt une conséquence qu'une cause sur laquelle on doit travailler. Et ce qu'on vous propose en fait à travers cette motion, c'est encore une fois des mécanismes de participation, de donner leur voix et leur avis.

Pour moi, disons la question de l'éducation civique oui bien entendu c'est intéressant, il faut que les jeunes qui sont scolarisés, nos jeunes soient informés et soient au fait des modalités de participation politique. Mais encore une fois, ça ne se limite pas à cela.

Et j'aimerais qu'on puisse considérer que c'est un ensemble un peu plus grand que celui que nous proposons qui ne se limite pas à cette question de l'éducation civique. Je vous remercie.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Alors je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit par mon préopinant. Mais je suis aussi d'accord avec Madame KELLER et Monsieur AMBORD, il faut aussi que ces cours soient introduits.

Mais ce n'est pas ici l'espace d'en discuter, c'est une compétence qui est malheureusement cantonale. La commune pourrait aussi donner ou mettre à disposition des cours ou des soirées thématiques sur les votations pour pallier le manque du DIP sur ce sujet. Ça n'a pas été fait, j'imagine que ça pourrait être fait les années suivantes.

Mais je vous invite Madame KELLER et Monsieur AMBORD à vous adresser directement à Madame HITPOLD qui est aujourd'hui en charge de ces questions DIP. Même si je doute que vous obteniez beaucoup de gains de cause puisque lorsqu'il avait fallu créer le Conseil de la jeunesse cantonale il y a quelques années et bien on s'était vu opposer une grosse résistance de la part de la droite qui ne voulait pas la création de ce conseil.

Donc aujourd'hui je ne vois pas dans quelles mesures cette même droite pourrait accepter l'extension de ces cours à l'école publique, mais j'espère que ça sera le cas. Et donc effectivement si vous souhaitez ça, vous pouvez vous adresser directement au parlementaire ou à Madame HITPOLD, mais je souscris tout à fait ce que vous avez dit.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste faire une petite précision, un petit aparté on va dire. J'ai un de mes enfants qui a quitté le cycle l'année dernière, alors je ne sais pas si c'est généralisé dans toutes les écoles, mais il était au cycle du Marais, il a appris ce que c'était un référendum, comment voter, quels sont les partis politiques, comment faire une initiative.

Donc il y a quand même des bases et des notions de civisme, en tout cas au cycle des Marais, en 1^{ère} année. Il y a quand même des cours, en tout cas un des enseignants leur a expliqué tout ça sur le parlement au niveau fédéral, communal, cantonal. Donc ça se fait quand même. Merci.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je comprends tout à fait la volonté de créer un projet plus large que simplement un Parlement des jeunes, cependant dans l'exposé des motifs, la phrase une instance représentative des jeunes permettrait d'ancrer la politique de la jeunesse à Onex dans le réel, pour moi on parle d'un Parlement des jeunes ici.

Donc peut-être que j'ai mal compris, mais à mon avis c'était un Parlement des jeunes dont il était question là-dedans. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi je suis tout à fait d'accord avec Monsieur ABBE-DECARROUX, et je pense que l'amendement est très bien simplifié et il suffit. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Une instance représentative n'est pas forcément un Parlement.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SANTARELLI. Alors sur l'amendement, j'invite notre secrétaire à parler de cet amendement. [Lecture]. Merci Madame KELLER. On va donc passer au vote sur cet amendement. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 9 oui, et 15 non, l'amendement est refusé.

L'amendement du projet de motion 431 est refusé par 15 non et 9 oui (24 votants).

Le Président (PLR) : Nous allons donc passer maintenant au vote sur la motion proprement dite. Madame KELLER, vous avez la parole pour la lecture des invites. [Lecture]. Merci Madame la secrétaire. Celles et ceux qui acceptent cette motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 20 oui, 3 abstentions et 1 non, la motion est acceptée.

Le projet de motion 431 est accepté par 20 oui, 1 non et 3 abstentions (24 votants).

Motion 431 dont la teneur est la suivante :

« Vu la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ratifiée par la Suisse en 1997

Vu la Constitution fédérale entrée en vigueur le 1er janvier 2000

Vu la loi sur l'enfance et la jeunesse du 1er mars 2018

Vu l'éloignement des jeunes avec le monde politique

Vu l'abstention chez les jeunes, plus particulièrement chez les 18-25 ans

Vu le manque d'instance participative pour les jeunes sur la commune d'Onex

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 20 oui, 1 non et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De réaliser un sondage auprès des jeunes d'Onex de 14 à 25 ans, qui permettrait de les interroger de manière ciblée sur :*
 - i) *leur opinion concernant la commune ;*
 - ii) *leur niveau de participation actuel sur les sujets concernant la commune ;*
 - iii) *les possibilités de participation actuelles et souhaitées ;*
2. *D'envisager, sur la base des résultats du sondage, la mise en place d'une ou de plusieurs démarches et mécanismes de participation des jeunes, pertinents avec leur rôle et aspirations. »*

* * *

10) Sauvetage d'un noyer (*Juglans regia* L.) poussant dans un bac situé devant le 13, rue des Bossons (projet de motion 433)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas, Monsieur CUENOUD, vous avez la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas faire trop long parce que je crois que c'est un projet qui est plutôt concret. Je me permets juste de mentionner la nature nourricière de l'espèce en question.

Je pense que c'est important de savoir, même si on ne dépend plus de ces plantes qui nous nourrissent, lesquelles elles sont, de savoir les reconnaître et se rappeler qu'on a un lien avec notre environnement qui nous fournit notre nourriture et le noyer, évidemment ne va pas dépendre que du noyer, ni être sauvé par un noyer, mais je pense que c'est une dimension supplémentaire.

Sinon voilà je crois que c'était assez clair. Si vous avez des questions ou des remarques, je vous écoute. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je tenais à remercier Monsieur CUENOUD et Monsieur FUSCO pour cette motion. Enfin nous évidemment le groupe des Verts, nous allons la soutenir. Nous trouvons que c'est quelque chose de positif.

Et en fait pour moi, c'est aussi un peu la nature qui reprend ces droits. C'est qu'on a beau bétonner, on a beau faire ce qu'on veut, envahir, et bien finalement on se fait envahir aussi par la nature ou par les corbeaux, ou par les arbres partout.

Et il y a une motion qui a été étudiée par une biologiste, notamment qui s'appelle la cécité biologique par rapport à ce qui nous entoure. Et je remercie Monsieur CUENOUD de nous faire montrer justement ces arbres qui sont là au quotidien, ces brindilles d'herbe, Monsieur FUSCO aussi en fait puisqu'il participe, de nous faire montrer tout cet environnement qui est là avec nous et qui cohabite avec nous. Et qui vaut la peine de le maintenir et de sauvegarder parce que c'est ce qui nous reste en fait. Merci.

M. RITTER (EVL) :

Merci Monsieur le Président. Moi j'ai une question mais pourquoi avoir fait un projet de motion et pas un projet de délibération ou de résolution plus exactement même ? Ça aurait permis de faire la chose et puis pas faire travailler administrativement l'administration pour ce déplacement d'endroit.

Donc même si le truc est intéressant, c'est dommage de ne pas avoir choisi cette voie. Merci.

M. SUCHET (PLR) :

Merci Monsieur le Président. Bien sûr pour sauver un noyer, on ne peut pas faire autre chose qu'être pour, on espère que les samaritains participeront aussi à ce sauvetage.

Mais mis à part ça, c'est vrai que ça me pose un problème le fait que ça soit sur un terrain privé, que ça soit un privé et qu'on ne se pose pas la question si le propriétaire de l'arbre est d'accord. Donc ça serait le préalable à faire, déjà de se renseigner si une volonté du propriétaire, même si ce noyer apparemment a poussé tout seul.

On ne va pas pouvoir comme ça aller le déplanter puis le planter où on veut sans que le propriétaire soit consulté. Donc juste cette précaution à prendre, on va bien sûr soutenir ce projet. Merci.

M. CUENOUD (S) :

Merci Monsieur le Président. Alors pour répondre à cette question, ça fait justement partie du projet. Alors que ce soit une motion ou une résolution, nous étions surtout soucieux que ça se concrétise peu importe sous quelle forme.

C'était un peu l'idée, c'est qu'en tant que particulier on serait tenté d'aller parler aux gens, mais disons que c'est plutôt les autorités qui ont, on va dire, le pouvoir légitime d'aller contacter des propriétaires et leur parler de ce genre de chose, en tout cas on pensait que ça faisait partie du processus.

Donc l'enquête sur la faisabilité ou même la volonté du propriétaire de se prêter à cette opération et en suite une estimation des coûts et la réalisation. Voilà.

Mme la Maire :

Merci Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir dans le débat parce qu'il est question de savoir comment interpeller le Conseil administratif sur le sujet.

Je pense qu'une motion c'est une bonne idée parce qu'en fait cette motion, comme on est dans le domaine privé, ça va nous permettre d'entrer en contact avec les privés pour voir s'ils sont d'accord qu'on intervienne.

Parce que s'ils ne sont pas d'accord qu'on intervienne, alors ça arrête tout de suite le processus. Et puis de cette manière, on pourra venir avec une réponse assez concrète en disant non on ne peut pas intervenir on est dans le domaine privé, ou oui il y a une collaboration possible et puis là on pourra répondre à la motion de manière plus concrète. Voilà merci.

M. PASQUIER :

Merci Monsieur le Président. Peut-être en complément, pour dire que c'est peut-être une bonne nouvelle puisque le propriétaire est la CPEG. Donc

je pense qu'ils seront à l'écoute si effectivement on leur indique le Conseil municipal de la Ville d'Onex, à son unanimité, a voté pour sauver ce noyer.

Le Président (PLR) : Alors voilà, je vous invite à voter. Je donne la parole pour les invites. [Lecture]. Merci Madame la secrétaire. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de motion est accepté. Nous faisons une pause.

Le projet de motion 433 est accepté par 24 oui (24 votants).

Motion 433 dont la teneur est la suivante :

*« Vu la politique d'arborisation entreprise depuis plusieurs années dans la commune d'Onex
Vu l'exposé des motifs*

Sur proposition de Philippe Cuénoud (Socialiste) et Gérard Fusco (indépendant)

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 24 oui

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier la possibilité d'une transplantation du noyer poussant spontanément devant le 13 Rue des Bossons, dans un bac ;*
- 2. De procéder à la transplantation dudit noyer vers un emplacement mieux approprié de la commune, où l'arbre puisse déployer ses racines et continuer à croître comme il est typique des individus de son espèce. »*

* * *

Il est 20h52, nous reprenons à 21h15.

PAUSE 20 heures 52

REPRISE 21 heures 15

11) Pour une participation financière de la Ville d'Onex au fonctionnement de la Villa Tacchini (projet de motion 434)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Ça ne semble pas être le cas. Nous pouvons aller donc de l'avant. Je donne la parole à ses auteurs. Monsieur GAUTHIER. Vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. La motion que nous vous présentons ce soir concerne l'offre d'animation socioéducative à l'attention des jeunes onésiens et plus particulièrement à la catégorie des 12/18 ans puisqu'il s'agit de la population cible de la Villa Tacchini.

Peut-être deux éléments de rappel dont on a pu évoquer précédemment aujourd'hui lorsqu'il a été question de la réponse à la motion de mon collègue Mursel VESELI. La densité populationnelle elle est très importante à Onex, et plus particulièrement dans le quartier de Onex-Cité puisque celui-ci comporte 71 % de la population onésienne.

D'une part cet élément-là, le deuxième élément de rappel qui concerne la réalité socioéconomique de ce quartier qui est particulière et donc nécessite qu'on prête une attention particulière aux besoins des jeunes de la commune, notamment en matière d'animation socioéducative.

Et donc ces deux constats justifient de notre point de vue, que l'on porte un souci particulier à ces besoins. Nous avons été informés lors du dernier Conseil municipal, mais également par la population, qu'à compter de la rentrée de septembre 2025, les jeunes onésiens a priori n'auraient plus accès aux activités de la Villa Tacchini, qui s'agit d'une décision des autorités lancéennes dont dépend la Villa Tacchini.

Et qu'également nous avons appris que des discussions existaient de longue date entre autorités lancéennes et onésiennes à propos d'une mutualisation du financement de la Villa Tacchini.

Pour en venir à la structure qui est concernée par notre motion, à savoir l'association de la Villa Tacchini et sa spécificité, peut-être qu'il convient de rappeler qu'il s'agit d'un acteur essentiel de l'animation socioéducatif du plateau Petit-Lancy - Onex.

Selon le rapport d'activités 2023 de l'association, environ 40 % des jeunes qui fréquentent la Villa Tacchini sont des jeunes d'Onex, donc c'est un chiffre important et qui justifie de notre point de vue qu'on se saisisse de ce problème.

La Villa Tacchini pratique l'accueil libre, c'est-à-dire que les jeunes peuvent y venir librement et s'intégrer progressivement aux activités qui sont proposées par l'équipe d'éducateurs. Une des philosophies de l'association c'est de responsabiliser progressivement les jeunes qui participent aux activités de la Villa et que donc c'est ce qui fait la spécificité de la pratique éducative de la Villa Tacchini avec l'accueil libre.

Donc de notre point de vue, sur la base de ces éléments, notamment sur la forte fréquentation de la Villa Tacchini de la part des jeunes de la Ville d'Onex, il nous semble légitime que la Ville d'Onex participe au financement de cette structure.

C'est pour cette raison principalement que nous demandons donc au Conseil administratif de la Ville d'Onex de prendre contact avec les autorités lancéennes pour débloquer la situation en vue de trouver une solution constructive afin que les jeunes de la commune ne

se trouvent pas laissés sur le carreau à la rentrée prochaine. Voilà je vous remercie pour votre attention.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. J'ai lu cette motion avec passablement de stupéfaction, 16 conseillers municipaux de gauche sur 17 demandent à ce que la Ville d'Onex, en chiffre rond, 19'000 habitants, budget Fr. 69'000'000.00 verse de l'argent à la Ville de Lancy, 34'000 habitants, budget Fr. 180'000'000.00.

La Ville de Lancy n'a pas besoin de l'argent de la Ville d'Onex. Onex a besoin de son argent pour faire tourner le budget. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose dans votre argumentaire vous dites garantir l'accès aux jeunes. Vous prétendez que l'accès aux jeunes ne sera plus garanti. C'est intéressant parce que moi je suis allée chercher ça, vous n'avez visiblement pas lu, c'est dommage. Ça s'appelle la charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontre, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventure du canton de Genève.

C'est une charte signée en 1993. Il y a deux conseillers administratifs, un maire et un conseiller administratif lancéens qui l'ont signée. Donc ils en sont tout à fait signataires, donc ils la suivent. Il n'y a pas de problème.

Dans laquelle l'accès aux jeunes est garanti sans discrimination, page 3 par exemple. Ou accueil libre et actif pour chacun, page 7 par exemple. Donc il n'y a absolument pas de risques que Lancy ne respecte pas les règles du jeu qu'ils ont eux-mêmes signé il y a des années. Charte signée en 1993 et renouvelée 20 ans après.

Je ne sais pas ce que vous cherchez, peut-être la bisbille entre la Ville de Lancy et la Ville d'Onex. Je ne comprends pas bien ce que vous cherchez. En tout cas, c'est aberrant d'imaginer qu'une ville pauvre comme nous, verse de l'argent à une ville qui a vraiment beaucoup de moyens et qui participe à la solidarité intercommunale.

Ce qu'on peut faire de plus intelligent vis-à-vis de Lancy, c'est de les remercier pour leur solidarité intercommunale, mais certainement pas de provoquer une bisbille entre nos deux communes.

Évidemment que nous allons refuser cette motion parce que nous allons défendre les habitants d'Onex. Nous ne pouvons pas verser une subvention à une ville comme Lancy, ça n'est pas possible. Il faut être raisonnable. Nous accueillons très volontiers à la Maison onésienne les lancéens qui viennent, il n'y a aucun souci, ça fait partie de la charte.

Mais on ne va évidemment pas approuver un versement de subvention. Nous sommes des conseillers municipaux d'Onex, et nous allons défendre Onex. C'est assez logique quand même. Merci Monsieur le Président.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Oui peut-être juste un élément de précision. J'aurais peut-être dû le dire avant. Je pense qu'entre la Ville d'Onex et la Ville de Lancy, il existe déjà des conventions communes de financement, si je ne dis pas de bêtises.

Il me semble par exemple le terrain d'aventure qui est situé à côté du centre Caroll et à proximité de la Villa Tacchini fait l'objet d'une subvention de cofinancement... d'une convention de cofinancement entre les deux communes. Donc ce n'est absolument pas

quelque chose qui tombe du ciel. Et c'est quelque chose qui se fait déjà, il me semble. Merci Monsieur le Président.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord j'aimerais, le PLR souhaite rappeler que depuis toujours les jeunes ont la liberté d'aller et de venir dans les différentes communes, comme tous les citoyens, d'ailleurs. Et qu'il appartient au Conseil administratif et non à nous, organe délibératif, de nous immiscer dans les relations intercommunales.

Le Conseil administratif s'occupe d'ores et déjà d'organiser et d'assurer que nos jeunes puissent continuer de profiter des prestations de la Villa Tacchini. Et les mesures demandées par ce texte sont donc inopportunes.

Il nous faut faire confiance au Conseil administratif pour assurer les collaborations intercommunales, notamment à travers l'ACG, et le laisser mener ces affaires sans les limiter et le forcer au travers d'une motion. Pour cela, le PLR invite l'assemblée à voter contre ce projet. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Cette motion elle ne vient pas de nulle part. Si elle a été déposée, c'est parce qu'effectivement il y a une situation qui est problématique pour la Commune de Lancy concernant cette Villa Tacchini au niveau de son financement.

Parce qu'on ne parle quand même pas juste de l'accession de jeunes onésiens à la Villa Tacchini, ce n'est pas qu'ils ne peuvent pas accéder. On est en train de parler du fait qu'à la Villa Tacchini, 40 % des jeunes sont des onésiens.

Et on ne peut pas, nous Commune d'Onex, prôner un budget à l'équilibre et prôner en même temps que la Commune de Lancy, parce qu'elle a un budget plus important que le nôtre, ne se soucie pas des équilibres financiers.

Parce qu'en fait, quand on parle de participation de jeune, on parle de taux de fréquentation, on parle de coûts d'encadrement. Et donc, effectivement, le fait que la Commune d'Onex n'ait pas de maison de quartier, d'ailleurs on a déposé une motion en ce sens, induit que les jeunes d'Onex vont à la Villa Tacchini faute d'offres sur la commune.

Donc à la fois la Commune ne met pas en place des offres suffisantes, et donc je reviens effectivement sur notre proposition de maison de quartier et j'espère qu'elle verra le jour un jour, mais en plus, que la Commune n'offre ces prestations, elle n'entrerait pas en matière et en langue avec la Commune de Lancy pour envisager une contribution.

Parce que c'est ça qui est proposé. Nous demandons au Conseil administratif de prendre langue avec la Ville de Lancy afin que la Ville d'Onex participe activement au financement de la Villa Tacchini et de ses activités.

Les modalités de cette collaboration de cette contribution, elles sont bien entendu à débattre entre les deux conseils administratifs. Mais en tout cas, encore une fois, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire ne pas avoir de structure d'accueil suffisante au sein de la commune et en plus se refuser d'entrer en matière pour le financement d'une maison de quartier qui, encore une fois, on nous a mentionné, il y avait un problème autour de cette question du financement.

Donc on ne peut pas faire la sourde oreille puis de dire voilà il y a un problème de financement, 40 % de nos jeunes vont là-bas mais tant pis c'est la Ville de Lancy, la commune de Lancy qui prend tout en charge.

Donc là je pense qu'il faut un peu de sérieux. Alors oui, moi je m'engage pour les onésiens et les onésiennes et pour un équilibre budgétaire. Je ne pense pas que la contribution en question sera de nature à nous mettre dans les chiffres rouges dramatiquement.

Et donc en tout cas, et j'en conclurais là-dessus, il faut au moins entrer en matière sur cette question-là. Et puis on verra quel est le montant de cette contribution et si vraiment elle nous met en situation de faillite, ce dont je doute. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je rejoins énormément ce que Monsieur SANTARELLI vient de dire. Ensuite, je rappelle à tous ceux qui étaient là, je crois que c'était la majorité d'entre nous au dernier Conseil municipal, il a clairement été dit que la conseillère administrative de la Ville de Lancy a ordonné à la Villa Tacchini de ne plus accueillir de jeunes onésiens à partir du 1^{er} juin ou 1^{er} juillet.

Donc indépendamment de tous les règlements, de toutes les conventions qui ont été signées, c'est un fait. Alors oui, comme chaque habitant, on peut aller sur la commune de Lancy, mais il y a des activités ou des prestations qui sont réservées aux lancéens que nous n'avons pas accès parce qu'on n'est pas lancéens.

Tout comme la Commune d'Onex met par exemple... offre des subventions lorsqu'un onésien a besoin pour un cours ou les subventions vélos, les lancéens n'ont pas accès. Donc chaque commune a ses propres spécificités.

Et nous ce qu'on souhaite, c'est effectivement il y a des jeunes onésiens qui vont là-bas parce qu'ils vont par exemple au CFPT et puis ils rejoignent leurs amis juste après les cours à la Villa Tacchini. Et on souhaite que ces jeunes onésiens puissent continuer à pouvoir s'y rendre tout naturellement comme actuellement.

Ensuite, concernant ce que Madame KELLER disait par rapport à que ce n'est pas à nous de nous en mêler, à partir du moment où on a été interpellés au Conseil municipal, j'estime que oui c'est à nous de nous en mêler, puisqu'il y a une absence de dialogue entre les conseillers administratifs onésiens et lancéens.

En tout cas c'est ce qui nous a été rapporté. Peut-être que le Conseil administratif pourra nous fournir des explications supplémentaires, mais pour le moment nous en sommes là où il y a une rupture de dialogue en fait simplement.

Donc nous on souhaite justement rétablir ce dialogue et ensuite fixer les modalités, et évidemment en fonction des moyens, ou en fonction des dispositions. On ne va pas leur payer non plus 100 % de la Villa Tacchini, mais en tout cas j'estime que c'est aussi notre droit puisque nos jeunes en profitent de financer même de manière symbolique, la Villa Tacchini. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je pense qu'au-delà de savoir qui va où, il y a 40 % donc des jeunes qui vont à la Villa Tacchini d'Onex. En revanche, j'aurais bien voulu savoir combien il y a de jeunes de Lancy qui viennent à Onex, combien de pourcent ? 20 %.

Donc je dirais que là pour l'instant c'est une espèce de temporalité. Pour l'instant c'est comme ça parce qu'Onex n'a pas développé comme il fallait sa maison de quartier. Je pense que ça pourrait changer si les activités au niveau communicatif il y avait plus de communications pour les jeunes à ce niveau-là.

Il y a les échecs qui marchent très bien depuis quelque temps tous les mercredis à la maison du contrat de quartier, c'est un énorme succès. Il y a plusieurs choses, on a beaucoup d'atouts à Onex qu'il faudrait prendre en considération.

Donc je pense qu'avant de dire bon bah voilà là il y a 40 % d'onésiens qui viennent chez nous, vous avez 20 % de gens qui viennent chez vous. Au-delà de dire bon bah là on va faire un statut et puis on va dire on va vous donner tant parce qu'il y a tant de gens, moi je pense qu'il faudrait attendre et développer chez nous avant de s'inquiéter...

Il faudrait plutôt s'inquiéter de pourquoi du comment pourquoi les gens ils vont à Lancy et puis ils ne vont pas chez nous en fait. Donc je pense que le travail à faire sincèrement, c'est chez nous d'abord. Et puis après voir ce qu'on peut donner ailleurs. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Si on commence à faire des calculs d'épiciers entre les communes, on n'est pas sorti de l'auberge. Ce n'est pas du tout le système genevois actuel.

On ne va pas comptabiliser le nombre de lancéens qui viennent aux spectacles onésiens puis leur faire payer plus cher parce que ce sont des lancéens. On ne va pas les faire payer parce qu'ils vont aux Évaux et puis qu'ils ne paient pas pour les Évaux. Donc il faut arrêter.

Il y a des infrastructures qui sont ouvertes à tous les jeunes et puis si on commence comme ça, alors on s'en sort plus. Moi je suis absolument opposé à ce projet de motion parce qu'à ce moment-là, on fait la guerre entre les communes et puis on demande que chaque petite dépense qui dépasse la commune soit financée par la commune d'à côté. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Absolument Monsieur SUCHET. En plus ce qu'on nous dit ce soir c'est on m'a rapporté que, on me dit que, vous êtes au courant vous que la conseillère administrative a donné des ordres ?

Donc on est en train de parler de radio couloir. On est en train de créer une bisbille entre deux communes, ce qui est absolument insupportable. Lancy respectera sa charte comme nous respecterons la nôtre, parce que c'est normal.

Le Canton de Genève n'est pas constitué justement pour faire ce genre de petite guéguerre. C'est un fait. Vous voulez faire la guéguerre, mais on ne va jamais s'en sortir. Maintenant qu'il y ait un accord avec, je crois que c'est le terrain d'aventure si je ne me trompe pas, ça c'est un accord de gré à gré, c'est très bien.

Mais là, ça veut dire quoi ? Vous êtes en train de nous dire que la conseillère administrative d'Onex nous la joue à la Trump avec Zelensky ? Vous plaisantez ? On est les plus faibles, ok. Mais ce n'est pas comme ça que ça marche dans le Canton de Genève. On ne compte pas les... c'est ouvert. La charte doit être respectée. Et on a un budget qui ne nous permet pas d'aller distribuer des subventions comme ça à gauche et à droite et vous le savez très bien. Vous le savez parfaitement bien.

Et si on défend la Ville d'Onex, on est obligé de ne pas entrer en matière sur cette motion comme ça, et de remercier Lancy pour sa solidarité intercommunale parce qu'il ne faut pas les oublier non plus dans toute cette histoire. Merci Monsieur le Président.

Mme MASE (Ind.) : Merci Monsieur le Président. J'ai entendu dire plusieurs fois que dans ce débat que 40 % des jeunes d'Onex vont à la Ville Tacchini. Je pense que c'est une erreur... je pense qu'on a voulu dire que 40 % des jeunes qui vont à la Ville Tacchini sont onésiens, mais pas que 40 % des jeunes onésiens vont à la Villa Tacchini. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors pour répondre un petit peu à Monsieur AMBORD, en fait qu'est-ce qu'on fait en attendant ? Je veux dire en attendant il y a quand même des jeunes qui sont là et qui existent, qui ont peut-être envie d'aller continuer à aller à la Ville Tacchini en attendant qu'il y a une maison de jeunesse sur Onex.

Et pour répondre à Monsieur SUCHET, par rapport aux prix différenciés, ça existe déjà. Vous prenez le théâtre 1218 par exemple au Grand-Saconnex, ils ont deux tarifs, un tarif saconésiens, et un tarif pour les autres. Donc un peu partout, toutes les communes sauf Onex d'ailleurs ce que je trouve un peu bizarre, offrent deux tarifs, tarif habitant et tarif autre.

Et sinon, il y a quand même des grandes absences ce soir dans le dialogue. C'est peut-être le Conseil administratif qu'est-ce qu'eux ils ont à nous répondre par rapport à ça ? Parce que comme disait Madame KELLER, effectivement ce sont des bruits de couloir ce qui nous a été rapporté, que ce soit et par la direction de la Villa Tacchini ainsi que par des conseillers municipaux en Ville de Lancy avec qui j'ai discuté.

Mais en fait, aucun... enfin le Conseil administratif ne s'est pas prononcé ce soir. Et là je leur demande ce qu'il en est effectivement en fait ? Est-ce que la conseillère administrative Madame Salima MOYARD a pris contact ? Est-ce que vous lui avez répondu ? Et où est-ce qu'on en est la situation ?

Parce que nous en fait oui on peut que faire une motion par rapport aux inquiétudes que nous avons par rapport à ce qui nous a été rapporté, que ça soit par la direction de la Villa Tacchini, qui je pense sont les premiers concernés, et par les autres conseillers municipaux.

Mais en fait, chez nous on n'a pas de réponses et ça, ça me désole un peu en fait. Et c'est peut-être par là qu'il faudrait commencer. Donc je vous demanderais un peu de nous éclairer en fait tout simplement. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors je vais tout à fait dans le sens de Madame GIROUD. On est au courant d'un certain nombre d'éléments qui ont été rapportés à plusieurs reprises déjà dans ce débat et on voudrait faire comme si on ne les avait pas entendus.

Parce qu'en fait, Madame KELLER, ça fait deux fois que vous parlez que cette motion que vous mentionnez le fait que cette motion instaurerait ou provoquerait des bisbilles. C'est juste le contraire que propose cette motion. C'est juste le contraire.

La bisbille elle vient quand il n'y a pas de réponse, quand il n'y a pas de dialogue. La motion propose de prendre langue et d'échanger sur cette question. C'est tout ce qu'elle propose.

Et donc ça va juste à l'encontre d'une démarche qui générerait des bisbilles entre les communes.

Cela étant dit, encore une fois, même s'il y a des collaborations intercommunales, je pense qu'on a tout intérêt quand une question comme celle-là est évoquée, à en débattre entre les autorités concernées. Je ne comprends pas en fait la réticence qui a été mentionnée par les uns et les autres à une proposition de prendre langue. Je ne comprends pas. Je vous remercie.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Je ferais court. Je voulais rassurer ici ce Conseil municipal. On ne veut nullement une guerre entre nos deux communes, pour reprendre des termes qui ont été utilisés. On veut simplement qu'un accord de gré à gré soit discuté entre nos deux communes et que nos autorités dialoguent entre elles. Et je vous remercie.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Ce qui me surprend quand même dans votre approche, c'est que vous avez fait fi de la réponse que j'avais faite aux intervenants dans le public du Conseil municipal au sujet de la Ville Tacchini.

Je vous avais dit que j'avais invité Madame Salima MOYARD à une discussion et à une présentation des activités de la Maison onésienne qu'elle m'avait dit dans les couloirs ne pas connaître. Alors j'ai formellement invité par email à plusieurs reprises, donc le dialogue il était engagé. Et il a été engagé de notre côté.

Madame Salima MOYARD a fini par répondre positivement à cette première invitation qui a consisté à une présentation des activités de la Maison onésienne. La Maison onésienne offre beaucoup plus de propositions et d'heures d'ouverture que la Villa Tacchini. Donc c'est tout à fait inégal ce qu'elle demande.

Et nous avons aussi fait une réflexion par rapport à l'ensemble des prestations proposées sur Lancy et les prestations proposées sur Onex. Notre population jeune et qui nécessite le plus d'accompagnement, se trouve dans le quartier du Gros-Chêne et d'Onex Cité comme nous vous l'avons décrit dans la motion.

Or la maison de quartier se trouve au cœur de ces besoins-là. À la maison de quartier, la Maison onésienne, nous accueillons principalement cette jeunesse. Nous n'attirons que très peu d'onésiens de la zone sud, ou même d'Onex Village. C'est principalement d'Onex cité que viennent les jeunes.

Et Madame Salima MOYARD semblait ignorer en fait l'ensemble des prestations qui étaient proposées. Parce que nous ne proposons pas que des animations ou des concerts à un certain moment comme le fait la Ville Tacchini, mais des activités beaucoup plus larges y compris une accession aux langues, faciliter l'apprentissage du français, mais aussi différents ateliers de poterie, enfin vous avez certainement eu l'occasion d'entendre Monsieur BIANCHI qui vous a décrit les animations. Et il y a de nombreux jeunes qui participent à ces différentes animations.

Donc en fait, dans la discussion que nous avons commencée avec Madame Salima MOYARD, c'est qu'il faudrait qu'il y ait un vrai échange. À ce moment-là, si on nous mutualise nos activités, alors nous payons mutuellement une partie des charges. Or la Ville Tacchini coûte bien moins cher que la Maison onésienne.

Et pour la Ville Tacchini, ce serait pour l'instant dans l'état de nos discussions, ce ne serait pas égal parce que l'ensemble des prestations proposées à la Maison onésienne auxquelles les lancéens assistent et profitent, et bien il coûterait beaucoup plus cher que les quelques horaires qui sont ouverts et où des propositions sont... où certains onésiens sont accueillis.

Il vous suffit d'ouvrir la réponse à la motion et de regarder en fait les horaires d'ouverture des différentes maisons. Et vous verrez par vous-même que la Maison onésienne est ouverte beaucoup plus longtemps.

Alors est-ce qu'on peut cibler que les 12/17 ans ? Est-ce qu'on peut cibler que les 18/25 ans ? On a commencé à faire vraiment ce travail de réflexion dans le cadre de la réponse à la motion pour améliorer encore, se poser les bonnes questions, répondre mieux à notre jeunesse qui aurait des attentes et pour être au plus près de ces attentes. Ce travail est en cours.

Il y a aussi une question budgétaire. Nous devons nous assurer que nous pouvons payer de nouvelles prestations. Mais nous sommes vraiment dans l'optique de le faire. Maintenant, pour l'instant, et les négociations se poursuivent, pour moi Madame Salima MOYARD elle est plutôt dans le racket à l'égard d'Onex qu'un partage des coûts.

Mais peut-être qu'elle arrivera à me faire évoluer dans ma prise de connaissance. Mais j'ai été impressionnée de voir comment elle ignore les frais d'Onex et qu'elle ne prend en compte que les frais de la Villa Tacchini.

Et elle proposait aussi de comparer l'ensemble des prestations qui sont fournies à la jeunesse sur Lancy. Mais Lancy est beaucoup plus grand. La Maison onésienne elle dessert vraiment Onex-Cité. Donc finalement, comme la Ville Tacchini, elle dessert le plateau et principalement le plateau. Et pour nos jeunes de la zone sud, comme nos jeunes d'Onex Village qui sont issus de familles disons plus aisées pour faire simple, et donc qui sont moins dans une priorité pour la Ville d'Onex, et bien il n'y a rien. Il n'y a pas d'activité.

Donc là nous serions enclins à établir des collaborations avec Lancy, mais alors du côté de Pont-Rouge, ou encore Plan-les-Ouates puisque vraiment là nos jeunes onésiens n'ont pas d'autres alternatives. Mais si nous devons mutualiser quelque chose, et là la discussion doit se poursuivre, ça coûterait beaucoup plus cher à Lancy que les frais qu'elle nous réclame pour la Ville Tacchini.

Parce qu'il faut bien comprendre que la Maison onésienne elle dessert un site très circonscrit. Et voilà, nous avons une prochaine visite de la Villa Tacchini pour vraiment s'assurer que de notre côté nous avons bien compris les prestations délivrées, nous avons bien compris les horaires sur lesquels elles sont délivrées, les heures d'ouverture.

Et une fois que nous aurons de part et d'autre, bien évalué les prestations qui sont proposées à nos populations respectives, et bien nous poursuivrons la discussion. Mais la discussion est en cours. Une première séance a eu lieu et la deuxième a lieu le mercredi 13 mars.

Donc vraiment ça va dans le sens d'essayer de trouver une solution. Maintenant, oui je défends les intérêts d'Onex. Et tout l'argent qui partira sur Lancy, c'est nous priver de possibilités de faire des choses qui seraient payées à Onex. Et c'est ce qui m'anime dans ma réticence à dire très bien mais volontiers et qui a animé aussi ma volonté de mieux comprendre la situation.

Après il y a une partie qui est de l'ordre plus subjectif. Qu'est-ce qui plaît à qui ? Alors évidemment nous devons accompagner et être le plus proche de nos jeunes possibles. Et nous devons nous remettre en question. Là je vous rejoins.

Mais au point de dire que voilà la Villa Tacchini elle a la solution, la Maison onésienne ne l'a pas. Je ne partage pas ce point de vue. Je pense que vraiment la Maison onésienne investit beaucoup d'énergie et de temps et est proche de ces jeunes et offre des prestations à ces jeunes, à nos jeunes onésiens et aussi à quelques lancéens, mais à nos jeunes onésiens qui leur conviennent.

Enfin, cette question de la mobilité des jeunes, je l'ai aussi évoquée lorsque la question nous avait été posée par les deux représentants de la Villa Tacchini. La mobilité des jeunes c'est quelque chose qu'on ne peut pas empêcher.

Quand on évoque le TAPL, les jeunes sont plus jeunes, c'est jusqu'à 12 ans maximum. En principe quand ils vont dans une activité, ils annoncent à leurs parents qu'ils y vont et ils restent. Les 12/17, c'est de moins en moins ça. Et les 18/25, ce n'est carrément pas ça. On ne peut pas gérer et ordonner la mobilité de notre jeunesse. Ils vont là où les amitiés les portent.

Tout ça pour vous dire que oui je partage la volonté de mieux comprendre ce qu'il se passe, mais pour l'instant je regrette, je n'ai pas le sentiment que Madame Salima MOYARD a vraiment pris en considération ce qu'Onex proposait dans l'ensemble sur le plateau d'Onex aux lancéens aussi, comme aux onésiens.

Et si nous devions mutualiser, je pense, je le redis, je vous l'ai déjà dit, je pense que Lancy payerait beaucoup plus cher. Voilà, merci pour votre attention.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Je dois dire que les propos de Madame KLEINER sont quand même édifiants. Par contre, ils clarifient un fait et une situation qui est que c'est la motion qui est une proposition de médiation et de discussion, comme nous l'avons dit, et qui mentionne le fait de prendre langue avec la Ville de Lancy pour étudier la situation, et non pas tenir des propos comme ceux qui ont été tenus.

J'espère que Madame MOYARD n'a pas accès à YouTube ou ne regardera pas YouTube parce que quand j'entends parler de racket, c'est un terme extrêmement fort qui est juste, je pense, inapproprié à une démarche comme celle qui a été menée, comme celle que nous proposons en tout cas.

Et donc s'il y a matière à bisbille, j'ai le sentiment à travers ce qui vient d'être dit, que la bisbille serait plutôt de l'ordre ou en tout cas amenée par le Conseil administratif, par Madame KLEINER, et non pas par la motion en question qui encore une fois propose une discussion.

Maintenant, c'est vrai que j'en avais fait déjà le commentaire précédemment, c'est un petit peu difficile de dire nombreux on pense que des lancéens viennent, etc. Les faits sont têtus. Les faits sont que 40 % des jeunes onésiens se rendent à la Villa Tacchini et que donc ils considèrent eux à leur niveau qu'effectivement à la Maison onésienne on n'offre pas les prestations auxquelles ils s'attendent de bénéficier. Les prestations qui correspondent à leur besoin.

D'ailleurs dans cette même séance, on a évoqué la question des horaires, qui est une question qui probablement joue aussi un rôle dans cette dimension disons de taux de

fréquentation et de participation. Donc voilà il y a quand même un certain nombre d'éléments qu'on ne peut pas juste laisser passer comme ça ce soir, qui doivent être adressé de manière adéquate.

Et encore une fois, nous ce que nous proposons c'est qu'il y ait un vrai dialogue entre nos deux communes, un dialogue constructif. Et qu'on cherche ensemble des solutions. Alors si au bout des courses et au bout de la négociation, c'est la commune de Lancy qui nous verse une subvention, et bien tant mieux.

Mais prenons langue, discutons. C'est un problème qui nous a été rapporté. C'est un problème qui nous préoccupe. C'est pour cette raison aussi qu'on avait déposé une motion proposant la création d'une maison de quartier.

D'ailleurs pour être très sincère, ma crainte était qu'en allant vers un financement, un cofinancement effectivement de la Villa Tacchini, on se détourne des objectifs de la maison de quartier. Mais malheureusement la maison de quartier elle ne verra pas le jour dans l'immédiat, et dans l'immédiat, il faut quand même faire en sorte que nos jeunes onésiens ne soient pas confrontés à des problématiques qui sont du ressort du Conseil d'administration et de la Commune d'Onex. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors effectivement le hasard que le jour où les autorités de Lancy sont venues visiter la Maison onésienne, je m'y trouvais à ce moment-là. Donc il y avait Madame KLEINER qui était là aussi effectivement. Le résultat de cette visite, je viens d'en prendre note.

Donc oui il y a un début de dialogue. Et notre motion elle souhaite justement poursuivre ce dialogue, évidemment dans un échange équitable et pas dans un racket de la Ville d'Onex. Ça ce n'est pas non plus notre but. On veut justement poursuivre ce dialogue.

Ensuite, j'aimerais bien qu'on arrête de comparer la Villa Tacchini et la Maison onésienne. En fait, il ne s'agit pas de les comparer. Elles sont deux structures différentes. Elles ont deux fonctionnements différents. Et je pense qu'à 14/15 ans, on ne compare pas ah bah tient là il y a des cours de poterie, là il y a des cours d'impro. Non on va là où nos amis ils vont et puis on les suit peu importe ce qu'il y a.

Et en fait nous ce qu'on veut c'est permettre à ces jeunes onésiens qui actuellement se rendent à la Villa Tacchini puissent continuer à y aller avec leurs amis en fait, c'est simplement ça. Ce n'est pas pour y suivre des cours d'impro ou de poterie, enfin je sais qu'ils ont aussi les ateliers mystère à la Maison onésienne. Enfin je connais pas mal la Maison onésienne, donc je ne sais pas du tout ce qu'ils font à la Villa Tacchini en revanche.

Mais oui la Maison onésienne fait pas mal de choses, fait des choses formidables. On a parlé des cours d'échecs. Il y a les ateliers mystères. Il y a des cours de BD. Enfin il y a tout un tas d'activités, mais en fait, à 14/15 ans, on n'y va pas pour les activités, on y va pour les copains. Et si les copains vont à la Villa Tacchini, et bien on ira à la Villa Tacchini.

Et nous on veut juste que le dialogue se poursuive pour que ces jeunes puissent continuer à aller à la Villa Tacchini car on craint qu'effectivement à partir de cet été, ils n'y aient plus accès.

Et donc si le dialogue est déjà entamé, je ne vois pas en quoi notre motion entacherait ce dialogue ou interdirait ce dialogue. Au contraire, ça favorise juste le dialogue et ça dit qu'on est pour le dialogue, pas plus ni moins en fait. Merci.

Mme KELLER (EVL) :

Merci Monsieur le Président. Cette motion entache le dialogue tout simplement parce que vous mettez un doute sur le fait que les jeunes puissent ne plus fréquenter la Villa Tacchini. Vous faites peur aux gens. Et ça pour nous, c'est inacceptable.

Enfin ce n'est vraiment pas acceptable de faire une motion qui fait peur aux gens. Si on ne paie pas, vous ne pourrez plus y aller. Ça c'est vous qui le dites. C'est étayé par rien d'autre que par vos propos.

Et ça pour nous, c'est inacceptable. Donc vous ne dites pas seulement prendre langue, ce n'est pas vrai. D'abord ils ont déjà pris langue, donc ce n'est pas la peine de faire une motion pour ça, ils sont déjà en train de discuter. Et ensuite, vous êtes en train de dire qu'on ne paie pas, on n'aura plus accès. C'est vous qui dites.

Et la deuxième chose, Monsieur SANTARELLI, vous obstinez à dire que 40 % des onésiens fréquentent la Villa Tacchini. Sur votre motion, vous écrivez que la Villa Tacchini est fréquentée par 40 % d'onésien, les utilisateurs de la Villa Tacchini sont à 40 % onésiens. Ce ne sont pas 40 % des onésiens qui vont à la Villa Tacchini.

Je ne sais pas combien il y a de personnes d'utilisateurs à la Villa Tacchini, mais 40 % d'entre eux sont onésiens. Et ça fait quand même une marge énormément différente que ce que vous dites. Entre ce que vous dites et ce que vous écrivez.

Mais cette motion ne sert à rien. Et nous allons défendre Onex et refuser cette motion parce qu'elle n'a pas de sens. Et laisser le Conseil administratif discuter tranquillement au lieu de mettre sur la place publique et créer une bisbille entre nos deux villes qui est contre-productive pour nous. Merci Monsieur le Président.

Mme KLEINER :

Merci Monsieur le Président. En fait, dans la discussion avec Madame Salima MOYARD, elle m'a relaté qu'elle, dans sa perception, ça faisait des années qu'elle avait l'impression qu'Onex la rackettait. C'est raison pour laquelle j'ai réutilisé ce terme, mais je vous prie de m'en excuser et je retire volontiers ce terme qui n'est pas propice au dialogue. J'en suis tout à fait consciente. Je vous prie de m'en excuser.

La question des participants à la Villa Tacchini se fait sur inscription, comme à la Maison onésienne d'ailleurs. Et ça ne veut pas dire qu'il y a 40 %, enfin sur 100 personnes, il y a 40 onésiens qui sont là. C'est à un moment donné, ils ont enregistré des onésiens qui sont passés parce que oui en effet, les jeunes sont mobiles, et puis il y en a peut-être deux une fois ou il y en a peut-être 30 une autre fois, et il y en a peut-être 50 une autre fois. Ça, ça bouge vraiment.

Donc ça serait de toute façon extrêmement compliqué de le comptabiliser de façon sérieuse. Et c'est le message qui est venu nous remonter la FCLR, les représentants de la FCLR lorsqu'ils sont intervenus dans le dernier Conseil municipal. Et ils ont relevé que ce n'était pas possible de commencer à comptabiliser et de refuser des onésiens.

Et finalement, le propos un peu dur quand même qui est mis à l'encontre d'Onex dans ce cas, si vous ne payez pas, j'interdis l'accès de la Villa Tacchini aux onésiens. Moi je trouve qu'il pourrait vous froisser, en tout cas il me froisse ce propos, parce que je ne le trouve pas tout à fait correct compte tenu de la manière dont, en principe, les maisons de quartier dans l'ensemble du canton fonctionnent.

Elles fonctionnent sur un principe d'accueil libre, et pas sur un principe de comptabilisation. On n'a pas décidé ensemble Onex et Lancy à un moment donné, par exemple, de fonder une maison pour la jeunesse à Pont-Rouge, pour servir aussi bien la zone sud que Pont-Rouge par exemple.

On n'a jamais discuté de ça en ces termes. Donc maintenant, Madame Salima MOYARD a depuis longtemps déjà comme conseillère municipale, eu le sentiment qu'Onex profitait de la situation. Très bien, on essaie de mettre les choses à plat, d'avoir une vraie discussion, un vrai échange sur ce qui est proposé à la Maison onésienne, trouver une solution qui soit équitable.

Mais en fait, nous n'allons pas chercher de l'argent parce que si ça nous fait vraiment rentrer dans une comptabilisation, mon inquiétude et on en a discuté à d'autres reprises déjà, mon inquiétude c'est le temps pour comptabiliser ça, pour faire des comptes, pour se facturer mutuellement. Il faudra forcément forfaitiser pour que ce soit simple.

Et puis sur une question forfaitaire, ces deux maisons de quartier si proche, et bien faut qu'on poursuive la discussion. Mais pour l'instant, Madame Salima MOYARD ne veut pas rentrer en matière. Elle nous a... pour l'instant, ça ne veut pas dire qu'on ne va pas poursuivre. Mais pour l'instant elle nous a dit bah non les lancéens ils ont ce genre de prestation sur ma commune, ils n'ont qu'à utiliser les prestations qu'ils lui sont délivrées sur ma commune, je ne vais pas commencer à payer des prestations dont ils profitent, dont ils bénéficient qui seraient sur Onex même s'ils habitent à proximité.

Donc pour l'instant, elle n'est pas dans cette ouverture-là. Voilà ce qui me fait penser qu'il faut quand même qu'on poursuive la discussion, puis que j'insiste un petit peu aussi sur l'intérêt de développer toutes ces prestations à Onex et les proposer à l'ensemble de la population qui habite le plateau pour ne pas faire de ségrégation, pour ne pas empêcher des familles de venir avec leurs enfants à la Maison onésienne qui habiteraient de l'autre côté de la frontière qui est en fait extrêmement ténue.

Et puis il faut dire encore une chose, c'est que vous avez des jeunes, puis vous dites t'habites où ? Oh j'habite à Onex, j'habite à Lancy. Mais pour les jeunes, ce n'est jamais si clair. D'autant que notre 1213 il dessert Lancy et il dessert Onex. Donc pour certains, ils ne savent même pas s'ils sont sur la commune de Lancy ou ici sur la commune d'Onex. Ils ont été ensemble au cycle et ils poursuivent leurs activités ensemble, ce qui est assez logique finalement.

Voilà, où je sens quand même que cette motion elle nous met dans une situation de tension, c'est que vous ne m'apportez pas votre appui. Et j'essaie de défendre les intérêts d'Onex, financièrement aussi. Parce que je vous le redis, ce qu'on donnera à Lancy, on ne pourra pas l'avoir sur Onex.

C'est vrai qu'on a vécu vraiment des périodes de vaches grasses et que vous devez vous dire mais qu'est-ce qu'elle nous raconte. J'en conviens. Mais nous restons avec un petit budget à Onex, et nous avons toujours eu l'habitude, je crois que ça repose sur une réalité, nous avons toujours eu l'habitude d'engager des dépenses régulières avec parcimonie. Les anciens conseillers administratifs ne l'ont certainement pas fait par hasard. Merci pour votre attention.

Le Président (PLR) :

Merci Madame KLEINER. Madame GIROUD avant que je vous donne la parole, je vous dis que c'est... enfin je vous demanderais que ça soit la dernière fois. On a beaucoup parlé ce soir, et il faut qu'on avance dans nos débats, la même

chose pour Monsieur SANTARELLI. Donc je vous passe la parole, la dernière fois, Madame GIROUD. C'est à vous.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Par rapport au faire peur, en fait ce n'est pas nous qui faisons peur. C'est la Commune de Lancy qui a envoyé un courrier à la direction de la Villa Tacchini en leur disant clairement noir sur blanc, n'accueillez plus les jeunes onésiens. Donc ce n'est pas nous qui faisons peur, c'est un fait ça.

Ensuite, par rapport à la frontière, très tôt les enfants sur Onex savent que la Migros typiquement la Migros se trouve sur la commune de Lancy, que ce n'est pas Onex. Donc la frontière, oui elle est maigre, oui on va au même cycle, oui on a des copains mais on sait où on habite, dans quelle commune.

Mais après ça n'empêche pas que les jeunes sont mobiles et puis que voilà on peut aller aux Grandes-Communes en étant onésien typiquement. Donc voilà, et je pense que oui il y a un accord doit être trouvé en fait, que ce soit en faveur d'Onex ou en faveur de Lancy. Enfin un accord, une discussion doit être entamé comme j'ai déjà dit à plusieurs reprises. Et ce sera tout. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Oui je vais vraiment dans le même sens. Je m'étonne de l'entêtement de Madame KELLER qui continue à prétendre que c'est nous qui faisons peur, c'est nous qui prétendons que Lancy ne va pas accueillir. Alors que Madame KLEINER, après notre prise de parole et notre motion, dit exactement la même chose.

Donc je crois que c'est une réalité. C'est ça. La discussion qui a eu lieu, c'est comme ça qu'elle a démarré. Madame MOYARD l'a entamée de cette façon-là et c'est une réalité. Et ce n'est pas nous qui faisons peur. Nous, nous sommes juste préoccupés que nos jeunes puissent avoir accès.

Et je vous remercie Madame KLEINER de votre dernière intervention qui me montre, en tout cas, et soyez sûre que nous vous soutiendrons dans ce dialogue qui nous montre qu'il y a un dialogue qui doit être mené, des solutions qui doivent être trouvées.

Encore une fois, notre priorité c'est de faire en sorte que les jeunes puissent accéder. Et s'il y a une menace contre cet accès, il faut qu'on fasse tout ce qui est en notre mesure pour faire en sorte que cette menace ne soit pas concrétisée, et qu'on trouve des accords. C'est tout ce que nous avons proposé.

Et par ailleurs, oui alors effectivement je corrige mon intervention, ce n'est pas 40 % des onésiens, mais le texte de la motion est très clair. 40 % des jeunes fréquentant la Villa Tacchini sont onésiens. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SANTARELLI. Je vous propose maintenant de passer à la lecture des invites avant la procédure de vote. Madame KELLER, vous avez la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 14 oui, 2 abstentions et 8 non, la motion est acceptée.

Le projet de motion 434 est accepté par 14 oui, 8 non et 2 abstentions (24 votants).

Motion 434 dont la teneur est la suivante :

« Vu la réussite de la mission de la Villa Tacchini d'accueillir librement les jeunes de 12 à 18 ans et de proposer une offre culturelle au Pavillon en y impliquant les adolescent-es

Vu son existence et la mission qu'elle remplit depuis plus de 40 ans

Vu la haute fréquentation de la Villa Tacchini par les jeunes Onésien-nes (40% des utilisateurs-trices)

Vu l'absence d'alternative de Maison de quartier sur le périmètre d'Onex et le peu de lieux et d'activités mis à disposition de la jeunesse onésienne sur le territoire onésien

Vu les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi des jeunes d'Onex

Vu la motion 423 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 26.11.2024 (« Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-Du-Rhône »)

Vu l'importance de soigner des collaborations intercommunales

Sur proposition des Vert.e.s et des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui, 8 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *Que le Conseil administratif agisse pour garantir l'accès des jeunes Onésien-nes à la Villa Tacchini ;*
2. *Que la Ville d'Onex participe au financement de l'association de la Villa Tacchini, par le biais d'une subvention de fonctionnement, afin que les jeunes Onésien-nes puissent continuer de bénéficier du programme d'activités proposé à la rentrée 2025-2026 ;*
3. *Que le Conseil administratif contacte les autorités de Lancy afin de trouver un accord garantissant l'accès des jeunes Onésien-nes à la Villa Tacchini de manière pérenne. »*

* * *

12) Mise à disposition des locaux parascolaires pour la jeunesse (projet de motion 435)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes dans l'assistance qui s'opposent à son entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas. Nous allons donc traiter de la motion mise à disposition des locaux parascolaires pour la jeunesse, projet de motion 435. Je passe la parole à Madame SCHMIDT-MESSINA.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, dans notre commune, nous avons besoin... la commune fait face à une pénurie d'espaces et d'adaptations pour les enfants, comme en témoigne la fermeture des inscriptions du jardin Robinson depuis octobre 2023 en raison de la surcharge d'enfants.

Pour y remédier, il est urgent de mettre à disposition les locaux parascolaires non occupés les mercredis et pendant les vacances scolaires pour toutes les associations de la jeunesse. C'est pour cela que le groupe Socialiste vous demande de soutenir sur le siège et de la voter. Merci beaucoup.

M. FUSCO (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Malheureusement, donc le problème de la mise à disposition des locaux pour les jeunes n'est pas seulement durant la période estivale, donc se retrouve facilement dans toutes les communes. Il est regrettable qu'il n'y ait pas systématiquement une réponse favorable à leurs demandes.

À la lecture donc de l'exposé des motifs, mon attention a été attirée par un paragraphe indiquant que les mercredis et pendant les vacances scolaires, les locaux sont souvent inoccupés. Ce qui me semble être erroné. Me semble-t-il encore que pendant les vacances scolaires, les locaux doivent être rénovés en vue de la rentrée scolaire.

Les entreprises chargées des réparations diverses, parfois avec des mises en place d'échafaudages pour accéder aux vitres, aux plafonds, ainsi que le travail des concierges responsables du décapage et de la remise en état des salles réalisent des travaux de fond.

Toutes ces activités suivies d'un nettoyage final rendent les locaux inaccessibles durant la période estivale. Dès lors, comme envisagé de mettre à disposition des locaux durant l'été alors même qu'ils sont fermés aux associations sportives telles que le club de Volley, le SSO par exemple, qui s'entraîne toute l'année, vu que ces lieux sont de véritables chantiers interdits aux non-ayants droits.

Je me permets de poser la question. Ne serait-il pas plus pertinent de supprimer toutes ces invites et de renvoyer ce projet de motion au Conseil d'administration pour une étude encore plus approfondie afin d'identifier des espaces communaux adaptés à l'accueil des jeunes et de revenir nous donner une réponse ou d'envisager d'autres solutions et de proposer par exemple des activités sportives en plein air ? Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc pour répondre à Monsieur FUSCO, en effet donc la motion vient répondre à votre deuxième partie d'intervention, donc de trouver des locaux.

Parce qu'aujourd'hui il y a quand même pas mal de locaux parascolaires sur la Ville d'Onex. La motion c'est de les identifier, c'est de les répertorier. Savoir si on pourrait les mettre à disposition des associations de jeunesse, oui ou non. Et puis dans quelles mesures.

Pour répondre à votre première question sur les chantiers, un chantier ça se programme des années en avance. Donc on pourrait dire ce parascolaire telle année, il n'est pas attribué à une association mais il est en chantier pour telles et telles raisons.

Et puis on a quand même quelques locaux dans notre commune qui nous permettent de faire un tournus. On a trois à quatre associations, cinq grands maximums. Mais on a quand même pas mal de locaux qui sont fermés et qui permettent de faire un tournus pour répondre à la demande de la jeunesse. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je vais totalement dans le même sens que Monsieur JEBBARI. C'est vrai que... alors je comprends que pendant l'été, les locaux du parascolaire et l'ensemble des écoles doivent être vidés, nettoyés, etc. mais sauf gros travaux ça ne prend pas deux mois.

Donc il y a quand même un petit mois où on pourrait les utiliser pour des associations. Et ensuite, il reste toujours le problème des mercredis après-midi et des autres vacances scolaires comme là il y a eu les vacances scolaires de février. Il n'y a pas eu de chantier, il n'y a pas eu de nettoyage, il n'y a rien eu.

Donc est-ce que typiquement à la Maison onésienne nous avons des cours de langue pour les petits enfants, les cours de langue portugais ou la petite escuela. Est-ce que ces enfants de 4 à 5 ans ne pourraient...

Enfin pour ma part, je pense qu'il serait mieux accueilli dans une école, dans un endroit adapté à leur âge que dans une maison de quartier qui est quand même fait pour les plus grands, même si elle fait très bien, enfin je trouve que la Maison onésienne fait très bien son travail.

Mais simplement d'offrir d'autres locaux, d'une autre possibilité d'utilisation à toutes les associations qui sont sur place. Et évidemment on a aussi pensé, enfin je pensais que ça serait l'une des remarques qu'on nous ferait, c'est par rapport en cas de cassures, de nettoyage, etc. mais il y a une association qui serait derrière et qui serait responsable éventuellement si elle dégrade le matériel, si elle dégrade le mobilier et qui s'engage à rembourser et puis à payer les frais si nécessaire et puis à rendre la salle en ordre et puis dans un minimum de propreté aussi.

Donc oui il y a quand même des garanties qui peuvent être demandées aux associations. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors mise à disposition des locaux parascolaires c'est très bien. Je pense qu'on peut aller plus loin. À Onex, à nouvel an, vous avez plein de salles... Onex c'est un vrai gruyère, faut le savoir.

Donc à Onex vous avez plein de salles qui sont ouvertes à nouvel an, par exemple moi j'ai fait l'expérience cette année 2024/2025, impossible de louer une salle à Onex à nouvel an, aucunement.

Vous voulez mettre à disposition des locaux pour les parascolaires, faudrait déjà trouver un concierge qui serait capable de gérer tout le service de toutes les salles qui sont ouvertes à Onex pour non seulement les jeunes qui puissent avoir l'été effectivement des salles, mais

aussi l'hiver quand il y a nouvel an, quand il y a une entreprise qui veut organiser une petite fête de 100 ou de 200 personnes et bien ce n'est pas possible.

Donc à un moment donné, je pense qu'il serait intéressant d'avoir... je suis tout à fait d'accord, mais il faudrait avoir un système intéressant qui permettrait d'avoir une personne qui est désignée à Onex qui s'occupe des salles quand les gens sont en vacances ou l'été aussi en vacances, qui permettrait de gérer nos systèmes de salles pour les personnes qui veulent louer des salles en hiver pour nouvel an, et pour l'été pour les jeunes. Ça commence par là je pense. Merci.

M. FUSCO (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Je suis pleinement d'accord avec ce que vous dites, mais toutefois voilà quand on dit qu'il faut programmer. Mais toutes les années déjà, les écoles en tout cas, c'est programmé qu'ils doivent faire ces travaux.

Moi je ne suis pas contre les jeunes, je suis pour. Mais il faut trouver les locaux adéquats à leur demande. Mais dans les écoles, je pense qu'on peut oublier parce que les travaux ça dure les deux mois. Ça je peux le dire, je suis bien placé pour le savoir.

Donc moi si on trouve une solution, je suis le premier à dire oui et à soutenir donc votre projet. Mais si pendant les deux mois, on doit mettre des enfants dans des écoles où il y a des chantiers, etc. où il n'y a pas de sécurité, malheureusement là je ne vous suis plus. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc juste une précision, aujourd'hui quand on fait le tour des associations onésiennes, elles nous disent toutes qu'il y a un manque de place. Et puis on voit aujourd'hui le courrier qui a été adressé par les jardins Robinson qui nous a été tous adressé, qui vient appuyer cette demande. Donc il y a un vrai problème pour ces places.

Maintenant, et puis je prends aussi l'autre exemple donc de la Villa Yoyo, ils sont en sur utilisation des locaux. Ça fait des années qu'ils demandent une salle le mercredi pour que les enfants puissent profiter de la salle quand il fait froid dehors. D'après ce qu'on nous a dit, c'est négatif.

Donc aujourd'hui, cette motion vient répondre à une demande existante. Je vous rejoins, un chantier, il ne faut pas mélanger chantier et enfants. C'est pour ça que je dis que ça se programme. On se donne... on ne fait pas des travaux tous les ans dans tous les locaux parascolaires. Ça se saurait à voir l'état de certain.

Donc on se dit, il y a ces parascolaires, ces locaux parascolaires que cette année on ne les met pas à disposition parce qu'on les rénove. Et puis quand on les rénove une fois, et bien peut-être qu'on les refera dans 5 ans, 10 ans.

Donc l'idée derrière cela, c'est que la question soit posée, que des solutions soient trouvées, envisagées, discutées et entre les services concernés et puis les associations de la jeunesse de la commune. Je vous remercie.

M. FUSCO (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Je vais m'arrêter là-dessus. C'est simplement pour cela que j'ai dit tout à l'heure, donc si on renvoie au Conseil

d'administration, donc eux ils peuvent voir et programmer éventuellement faire un planning, pour dire voilà telle année on fait ci et telle année on fait cela.

Mais ce n'est pas à notre niveau, je pense, qu'on pourra y arriver. Donc renvoyons donc le problème au Conseil d'administration. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Très brièvement pour répondre à Monsieur FUSCO, c'est justement le but d'une motion. Si vous lisez la motion, elle demande au Conseil administratif d'identifier des locaux appropriés.

Donc en votant favorablement cette motion, nous aurons la réponse escomptée et ça ira dans votre sens. Donc je suis convaincu que vous allez soutenir cette motion. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je prends un exemple très concret concernant la location de bâtiments, la salle polyvalente. Actuellement, elle est louée lorsqu'enfin si elle est disponible. Donc chaque habitant peut faire la demande de location.

Alors évidemment le moment lorsqu'elle sera déconstruite et reconstruite, et bien là le Conseil administratif ou les services vont dire non puisqu'il n'y aura plus de salle. Et donc pour les locaux du parascolaire, et bien lorsqu'une association voudra louer mais qui sera en chantier, et bien j'ose espérer que le Service des bâtiments leur dira non.

Donc c'est exactement le même système que la salle polyvalente. Tant qu'elle est debout on dit oui, puis après on dira non. Voilà, merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame GIROUD. Je propose à Madame KELLER, notre secrétaire, de lire les invites. Madame KELLER, vous avez la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 17 oui, 2 abstentions et 5 non, la motion est acceptée.

Le projet de motion 435 est accepté par 17 oui, 5 non et 2 abstentions (24 votants).

Motion 435 dont la teneur est la suivante :

« Vu

L'importance des activités extrascolaires pour le développement et l'épanouissement des jeunes

La disponibilité potentielle de locaux parascolaires appartenant à la Commune

Le succès rencontré par la mise à disposition des locaux parascolaires pour des activités extrascolaires, particulièrement à la Villa Yoyo et dans les locaux des Minoteries en Ville de Genève

Que les communes sont propriétaires des bâtiments scolaires et peuvent les mettre à disposition pendant ou hors temps scolaire

Qu'il existe un besoin d'espaces adaptés pour les associations de jeunesse

L'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste et des Vert-e-s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 17 oui, 5 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mettre à disposition les locaux parascolaires, salles polyvalentes et salles de gymnastique aux associations de jeunesse, les mercredis et pendant les vacances scolaires ;*
- 2. D'identifier les locaux appropriés pour ces activités, en tenant compte de leurs besoins spécifiques ;*
- 3. D'établir un processus transparent et simplifié pour la demande et l'attribution de ces locaux, en donnant la priorité aux associations qui encadrent les jeunes de la commune ;*
- 4. De mettre ces locaux à disposition gratuitement ou à un coût symbolique afin de soutenir le travail des associations de jeunesse et encourager leurs activités ;*
- 5. De favoriser des partenariats entre la Commune, le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) et les associations pour une gestion et une utilisation optimale des locaux ;*
- 6. D'informer activement les associations de jeunesse, telles que la Villa Yoyo, le Jardin Robinson ou le Centre aéré, de cette opportunité. »*

* * *

13] Ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été [projet de motion 436]

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à l'entrée en matière ? [Silence]. Ce n'est pas le cas. Donc ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été, projet de motion 436. À qui dois-je donner la parole ? Monsieur JEBBARI vous avez la parole.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Nous le savons, donc la période estivale représente un véritable défi pour les parents qui travaillent et qui n'arrivent pas à trouver des solutions de garde adaptées.

Dans certains secteurs d'activité, les salariés disposent certes de cinq semaines de vacances, mais dont deux d'entre elles sont figées et fixées obligatoirement pendant les fêtes de fin d'année. Leur solde de congé ne leur permet donc pas de couvrir l'ensemble des vacances scolaires notamment celles de l'été.

Cette situation peut devenir rapidement complexe à gérer en particulier pour les familles qui ne disposent pas d'un réseau d'entraide familiale suffisant. Ce projet de motion de crèche estivale vise à offrir à ces familles qui le souhaitent, une alternative fiable.

Afin que ce projet soit réalisable, plusieurs éléments méritent d'être pris en considération. Tout d'abord, la mise en œuvre d'une telle initiative nécessite une collaboration étroite avec les structures d'accueil existantes. Leur fonctionnement actuel, leur contrainte interne et leur organisation devront être pris en compte afin d'assurer une approche équilibrée et adaptée aux réalités du terrain.

Par ailleurs, il est essentiel de considérer le rythme des tout-petits. Après une année bien remplie en crèche, la période estivale leur offre souvent une parenthèse propice pour d'autres expériences.

Rajouter une semaine en plus en crèche en collectivité peut constituer une solution... pardon. Si l'ajout d'une semaine en collectivité constitue une solution précieuse pour les parents en manque d'alternative, il conviendra de veiller tout de même à ce qu'elle s'inscrive dans le respect des besoins des enfants.

Dans cette optique, il est important de souligner que la durée de garde de ce projet devra être limitée à une semaine par enfant et par famille afin de préserver un équilibre entre les attentes des parents et le bien-être des tout-petits.

Ces éléments constituent donc des points d'attention à intégrer dans notre réflexion. En trouvant les bons ajustements à ce projet de motion, elle pourrait offrir donc une réelle valeur ajoutée aux familles de notre commune. Donc je vous invite donc à voter favorablement sur ce projet de motion. Je vous remercie.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Sans revenir sur les arguments de mon préopinant, c'est vrai que c'est un vrai problème qui se pose chaque année pour certains parents. Ça fait longtemps que je l'entends.

Et c'est vraiment pour des familles qui n'ont pas de grands-parents qui peuvent se substituer justement à une crèche ou une garderie, ils sont un petit peu vraiment dans le besoin et dans l'attente de quelque chose pour qu'on puisse les aider.

Donc je pense que c'est une motion qui est très importante de se pencher là-dessus. C'est une motion, donc le Conseil administratif pourra encore aménager certaines choses. Mais je pense que c'est un problème réel à qui il faut répondre assez rapidement aux familles onésiennes qui n'ont pas les moyens et les possibilités de pouvoir confier leurs enfants à d'autres personnes proches de la famille.

Donc nous, pour les Verts, nous soutenons tout à fait cette motion.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Moi j'ai une question à Monsieur JEBBARI, pour une question de compréhension. Vous venez de dire que ça sera limité pour une semaine maximum pour un enfant par famille. Donc si on a deux enfants, comment fait-on ? Ah par enfant. D'accord. Merci pour les précisions.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. J'aurais le même discours que pour la motion qu'on a discuté sur la question de la petite enfance précédemment. La

FEVO doit régler ces questions-là, ces questions de cohérence. Il faut vraiment régler toutes ces questions de façon coordonnée.

Donc je m'opposerais, je m'abstiendrais sur ce projet de motion parce que je pense qu'il n'est pas opportun de le poser maintenant en ces termes. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SUCHET. La parole est-elle encore demandée ? Ça n'est pas le cas. Madame KELLER, vous avez la parole pour les invites. [Lecture]. Merci Madame KELLER. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 15 oui, 9 abstentions et 0 non, la motion est acceptée.

Le projet de motion 436 est accepté par 15 oui et 9 abstentions (24 votants).

Motion 436 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, du 19 octobre 1977

Vu la constitution de la République et Canton de Genève, du 14 octobre 2012, articles 200 à 203 et 236

Vu la loi sur l'accueil préscolaire [LAPr], du 12 septembre 2019

Vu le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire [RAPr], du 21 février 2024

Vu l'expérience réussie de la crèche L'île aux trésors en Ville de Genève

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 15 oui et 9 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mettre en place une crèche estivale ouverte durant les vacances d'été, dans les locaux d'une crèche existante ;*
- 2. D'accueillir dans cette crèche estivale les enfants de 10 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école, avec priorité aux familles dont les deux parents travaillent ;*
- 3. D'instaurer un système d'inscription spécifique pour l'attribution des places ;*
- 4. D'organiser l'accueil d'une semaine par enfant, afin de maximiser l'accès au service pour le plus grand nombre de familles ;*

5. *D'appliquer le même tarif que les crèches communales, en fonction du revenu annuel net des parents ou du groupe familial ;*
6. *D'assurer des horaires adaptés aux besoins des familles, par exemple de 7h30 à 18h, du lundi au vendredi. »*

* * *

14) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1727) – Adoption de l'image directrice du Vallon de l'Aire (projet de résolution 268)
Rapporteur : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX

Le Président (PLR) : Nous prenons donc acte de ce rapport que j'ai moi-même rédigé. Je ne vais pas prendre la parole mais je vais donner la parole au président de la commission, à Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Lors de la commission urbanisme du 5 février 2025 justement dont vous parlez, on nous a présenté l'origine de la démarche ayant conduit à la gouvernance du Vallon de l'Aire avec la présentation de l'image directrice ainsi que des suites de la démarche pour le futur.

Le Vallon de l'Aire fait l'objet depuis septembre 2021 d'une initiative de gouvernance innovante visant à répondre aux enjeux liés aux cours d'eau et aux territoires environnants. Cette démarche regroupe trois offices cantonaux, six communes riveraines ainsi que des acteurs français et aussi une forte implication de la société civile.

Elle a été lancée suite à un cahier de doléances rédigé par sept associations locales en 2020. L'objectif initial était de répondre à des démarches citoyennes mais au fil du temps, la gouvernance élargie pour intégrer de manière globale le cours de l'eau et son écosystème avec un accent sur la collaboration intercommunale et transfrontalière.

Après trois ans de travail, un ensemble de documents a été produit dont l'image directrice du Vallon de l'Aire qui propose une vision d'aménagement territorial souple et évolutive en prenant en compte des enjeux comme la biodiversité, la gestion de l'eau, la production alimentaire et les espaces de loisirs.

Cette image directrice comprend 39 mesures adaptées aux spécificités des communes concernées. En octobre 2024, un comité de pilotage avait eu l'idée de l'image directrice et a décidé de pérenniser la démarche. À partir de 2025, les actions seront mises en œuvre concrètement avec un suivi assuré par la signature d'une charte d'engagement pour 10 ans.

Cette gouvernance vise à maintenir un équilibre entre les différents enjeux territoriaux, tout en assurant la préservation de l'écosystème du Vallon de l'Aire qui est une zone très fréquentée avec de nombreuses activités et usages, tout en étant un lieu de vie pour beaucoup de personnes.

Les pressions sur cet espace sont multiples et les besoins de la population augmentent. Les enjeux sont appelés à croître avec l'arrivée de nouveaux habitants, l'implantation de nouvelles activités et les effets du changement climatique à anticiper dans les années à venir.

Comme je l'ai dit, c'est une démarche innovante et le fruit d'un travail collectif avec des objectifs allant dans le bon sens. C'est pour ça que le groupe Socialiste soutient la mise en œuvre concrète des mesures définies dans l'image directrice et votera oui sur ce projet de résolution. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Bon, j'aurais pu enlever parce que Monsieur STURCHIO a dit tout ce que je souhaitais dire. Donc voilà merci pour ce retour qui est parfait. On est apparemment vraiment sur la même ligne. J'avais tous ces éléments.

Je rajouterai juste une chose. On fait en effet très attention à préserver cette partie-là de notre canton parce que comme l'a bien dit Monsieur STURCHIO, c'est six communes et le Canton et les Français qui sont aussi dans la boucle et les sept associations qui sont concernées.

Et ce qu'il y a d'intéressant pour notre commune dans cette partie-là, c'est qu'on fait très attention à préserver et à ne pas déranger le terrier des blaireaux et la falaise du martin-pêcheur.

Donc on essaie de s'organiser et de voir et de trouver éventuellement des arrangements avec les personnes qui habitent de l'autre côté de la rive pour voir pour faire des traversées pour éviter ce dérangement. Mais voilà, je remercie Monsieur STURCHIO pour son retour. Merci Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Dans un premier temps, j'aimerais remercier toutes les personnes et les services ayant participé à l'établissement de ce document assez complet et approfondi sur des aspects divers et variés de la gestion de ce cours d'eau et alentours.

En ce qui concerne notre commune, il faudra néanmoins revenir sur les travaux de réflexion sur la motion M181 votée le 6 septembre 2005 à l'unanimité du Conseil municipal de l'époque, demandant la réalisation d'un chemin piétonnier et d'une passerelle sur l'Aire reliant ainsi les quartiers situés sur l'autre rive du cours d'eau, sur les Verjus et au reste de la commune.

Aujourd'hui plus qu'hier où on mise sur la mobilité douce, on devrait reprendre le plan directeur onésien du cheminement piétonnier et intégrer une passerelle sur l'Aire en aval du Pont-du-Centenaire.

Je propose donc un amendement à cette résolution ajoutant un point numéro 2. Ce point numéro 2 s'intitule : d'y inclure sur la commune d'Onex le prolongement du réseau piétonnier communal longeant la rive gauche en aval du Pont-du-Centenaire et poursuivant avec une passerelle sur la rivière, voir le procès-verbal de la Commission d'urbanisme du 8 février 2007 qui fait suite à la motion M181. Merci.

Mme MASE (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Alors je ne m'exprime pas sur l'amendement. Alors je voulais dire, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, l'image directrice pour le Vallon de l'Aire est un vaste sujet dans lequel il peut y avoir des points qui nous conviennent et d'autres pas.

J'aimerais citer juste deux petites choses, peut-être des détails pour certains. Je ne serais pas longue. Alors le problème d'une image directrice c'est qu'elle n'a pas d'effets contraignants, sauf erreur de ma part, et que donc on pourra quand même faire ce qu'on veut.

Et le deuxième point que je souhaite relever, c'est que dans ce projet, il y a entre autres hélas la construction du quartier des Cherpines. Je dis hélas parce que je pense que c'est une grande erreur historique genevoise ce projet des Cherpines, qui comporte notamment une zone industrielle démesurée et une cité surdense.

Et ce quartier-là passera depuis la route de Base jusqu'au bord de l'Aire. Et quand je dis jusqu'au bord de l'Aire, c'est à quelques petites dizaines de mètres du bord de l'Aire. Imaginez l'effet que ça aura sur l'actuelle zone du bord de l'Aire tout ce bétonnage aussi proche.

Et je vous rappelle que l'Aire a été renaturée il n'y a pas très longtemps, il y a quelques petites années et sa renaturation a coûté des millions de francs aux contribuables genevois, et que l'Aire est un lieu de vie d'une faune importante. Et construire un quartier surdense quasiment au bord de l'Aire, c'est vraiment très regrettable, à mon humble avis. Merci Monsieur le Président, j'ai terminé.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Au sujet de l'amendement déjà, aussi bien fondé soit-il, j'ai peur que ça remette en cause tout un accord qu'il y a eu avec énormément de partenaires, que ce soit franco-suisse, ou les différentes associations. Ça peut-être que le CA pourra nous le dire.

Autrement sur le fond, moi j'ai connu l'Aire qui était en fait un égout à ciel ouvert que l'on avait simplement canalisé bêtement, c'était la politique de droite de l'époque mais bon. Maintenant on a fait pas mal de progrès depuis, on a déjà bien aménagé certaines choses.

Et l'adoption de cette image directrice, je pense que c'est vraiment quelque chose qui est indispensable pour avoir quelque chose de pérenne, pérenne vis-à-vis aussi de ceux qui vont habiter dans le coin justement les Cherpines, et puis aussi toute la population onésienne qui aura un lieu pour aller se promener dans un endroit plus ou moins sauvage, en tout cas préservé, car les endroits préservés, les rivières préservées, vous savez que ça devient une grosse difficulté maintenant d'en trouver.

Alors je suis content que tous ces partenaires puissent se mettre d'accord pour trouver une image directrice et aller dans le bon sens pour que l'Aire soit vraiment une rivière accueillante et avec biodiversité pour les onésiens et puis les futurs habitants de la région.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. J'ai eu la chance de me retrouver à la maison Antenna qui se trouve à Lancy qui est vraiment proche de l'Aire. Et suite à des discussions du sujet, moi je trouve très bien qu'on puisse traverser l'Aire, que tout le monde puisse avoir accès et puis traverser l'Aire et puis que ça convienne à tout le monde.

Pour répondre à Madame MASE, oui effectivement c'est l'évolution. On est de plus en plus sur cette planète, il faut trouver des solutions pour densifier de la meilleure manière qu'il soit, même si on n'aime pas le béton.

Et puis, je suis assez d'accord avec Monsieur PASCHE. Donc nous n'allons pas soutenir l'amendement. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors pour répondre dans un premier temps à Madame MASE, en effet une image directrice elle n'est pas contraignante. Ça donne des directives. Mais de toute façon vous savez que les bois, les bords des cours d'eau sont pas mal préservés.

Je comprends votre préoccupation par rapport au développement des Cherpines, mais la loi est extrêmement claire aujourd'hui par rapport à ça, il y a minimum 20 mètres qui doivent être respecté. Mais quand je vous dis c'est vraiment c'est le minimum et peut-être aujourd'hui en tout cas le CAN est très à cheval par rapport aux constructions qui se font près du bois d'une manière générale sur l'ensemble du canton.

Alors je ne sais pas si mes propos vous rassurent, mais en tout cas, on est attentif vis-à-vis de ça parce que vous avez raison il y a des millions qui ont été dépensés et puis ça a été apparemment bien dépensé, parce qu'en 2019 on a reçu le lauréat du prix paysage du Conseil de l'Europe par rapport à cet aménagement tellement il est beau et apprécié.

Pour répondre à Monsieur PASCHE, c'est vrai que cette résolution ça a été vraiment une discussion qui s'est faite entre les six communes par rapport à la résolution qui est déposée par Monsieur RITTER.

Je ne voudrais pas prendre de risques sur le sujet, mais vous savez Monsieur RITTER, systématiquement dès qu'on peut on a déjà commencé à rencontrer des habitants pour voir si pour eux ça va si on fait une passerelle. Parce que forcément si on fait une passerelle, c'est qu'il faut qu'on ait l'accord des propriétaires de l'autre côté pour rejoindre, ou pour faire une espèce de continuité.

Et pour l'instant, on n'a pas encore d'avis favorables. Mais nous ne perdons pas espoir. Et c'est pour ça que je vous disais on va être de toute façon obligé de trouver une solution d'une passerelle parce qu'on veut vraiment ne pas déranger les blaireaux et les martins-pêcheurs qui se trouvent du côté de la cité de l'Aire.

Donc à ce sujet-là, voilà... ne vous inquiétez pas, on est vraiment dans cette démarche et puis on a déjà entrepris des rencontres et on va continuer à le faire.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je suis désolé pour Monsieur RITTER, mais j'habite là depuis je n'ose pas dire combien d'années, mais quelques années. Ça n'a jamais été une demande des habitants d'avoir une passerelle sur l'Aire à cet endroit-là. Ça serait peut-être un usage le week-end pour les gens qui voudraient se promener par là.

Mais la priorité ce n'est vraiment pas de mettre une nouvelle passerelle sur l'Aire, c'est de régler la question du Pont-du-Centenaire et des cheminements actuels le long de l'Aire qui a été renaturé de façon magistrale, c'est vrai ces dernières années ça a coûté plus de 30 millions au Canton mais ça valait la peine.

Moi ce qui m'inquiète dans ce plan directeur, c'est de voir quand on a posé la question aux différents intervenants et aux différentes parties prenantes, les usagers, etc. Le problème principal ce sont des conflits d'usage en particulier les vélos et pas seulement le week-end comme c'est marqué dans les principes directeurs, ce n'est pas seulement les conflits le

week-end avec les vélos, c'est toute la semaine. Ce sont les gens qui utilisent cet endroit qui devrait être à priorité piétonne pour gagner du temps et pour aller avec des vélos à 45 à l'heure le plus vite possible entre la ville et Saint-Julien. C'est ça le problème.

Et les mesures qui sont prévues ce sont les mesures de limitation de la vitesse arrive trop tôt et sans diagnostic pour évaluer sa pertinence. Moi qui passe régulièrement là, la pertinence je la vois, c'est quand surtout en hiver quand il n'y a pas beaucoup d'éclairage, c'est le moins qu'on puisse dire. Et quand il y a des gens qui passent à 45 ou même plus sans tenir compte des piétons, je n'ose pas imaginer quand il y aura 10'000 habitants parce que c'est ce qui est prévu, à terme il y aura 10'000 habitants supplémentaires dans cette région.

Et on ne résout absolument pas la question des conflits d'usage qui vont augmenter avec le nombre de personnes, puisqu'on favorisera la mobilité douce dans ce quartier, ce qui est une très bonne chose.

Mais, moi je ne veux pas remettre en question, je voterais bien sûr cette résolution, mais ce qui m'inquiète c'est la nonchalance et un peu la dilettante qu'on affirme là-dedans en disant oui ce n'est pas bien grave, il y a quelques vélos le dimanche mais on trouvera bien une solution.

On a le même problème avec le Pont-du-Centenaire. On a une pression qui augmente. Il y a des chantiers qui commencent à se mettre en place. Il y a des camions, pas plus tard qu'en venant aujourd'hui ici, j'ai vu un camion qui passait sur le chemin du Pont-du-Centenaire qui n'avait rien à y faire puisque c'est interdit aux camions. Il ne livrait pas quelque chose puisqu'il était vide, c'était un camion de chantier mais qui n'avait pas à passer par là.

Je crois qu'on a des gros problèmes dans ce quartier et qui vont aller en s'accroissant parce que ce n'est pas en mettant les gens autour de la table et puis en disant on va trouver le plus petit dénominateur commun, qu'on va trouver des solutions. Il faut empoigner vraiment les problèmes au moment où on doit les empoigner, et c'est le moment maintenant de réfléchir en tout cas au niveau d'Onex de ce qu'on veut au niveau de la mobilité douce.

Et puis si on veut vraiment que les piétons soient en sécurité, il faut être en tout cas être très attentifs à ce qu'il va se passer dans ce quartier ces prochaines années. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Je réponds à Monsieur SUCHET. Vous dites que ce n'est pas les habitants qui souhaitent avoir cette passerelle, mais il semblerait qu'il y a 20 ans en tout cas c'était les habitants qui souhaitaient pour que les élèves du sud de la commune où vous habitez justement, puissent aller à l'école de Bellecour.

C'est pour ça que cette motion a existé. Moi c'est comme ça que je l'ai compris puisqu'à l'époque, il y a 20 ans, je n'étais pas au Conseil municipal et c'est quelqu'un qui siégeait il y a 20 ans qui m'a expliqué ça. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Oui alors je souhaite prendre la parole concernant le Pont-du-Centenaire. Nous avons eu une réunion avec le Canton, Monsieur MAUDET et plusieurs communes présentes, il y avait Confignon et Bernex pour justement discuter du trafic qu'il va y avoir sur le Pont-du-Centenaire, le

développement des Cherpines. Confignon, bien entendu, ... et puis il y avait aussi Plan-les-Quates pardon. Toutes ces communes sont concernées.

En tout cas vous savez que le Pont-du-Centenaire sera fermé cet été parce qu'il y a des travaux liés au nant du Pont-du-Centenaire. Et puis, je dirais pour la Villa d'Onex alors après les autres communes ne sont peut-être pas forcément satisfaites. Lancy n'était pas présente et on va devoir mettre cette commune dans la boucle aussi.

Mais certainement que les choses vont évoluer en notre faveur et iront dans le bon sens pour la Ville d'Onex. À partir de 2027, un test va certainement être fait. Et puis on va voir comment les gens réagissent. Mais en tout cas, il y a vraiment une compréhension de la part du Canton par rapport à notre demande.

Et j'en profite pour remercier les riverains du Pont-du-Centenaire qui ont insisté à juste titre et qui ont soutenu la Commune. On était... c'est un travail qui a été fait avec les riverains, soutenu par le Conseil administratif, amené auprès du Canton. On a eu des bonnes discussions. Et je pense qu'on sera entendu.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER sur cette précision sur le Pont-du-Centenaire. Alors nous prendre la température, si je puis dire, concernant l'amendement. S'il n'est pas retiré, il est maintenu. Donc j'invite Madame KELLER à relire cet amendement afin que nous puissions nous décider sur cet amendement. Madame KELLER, vous avez la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Donc je vous propose de passer à la procédure de vote sur cet amendement. Celles et ceux qui acceptent cet amendement, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 16 non, 6 oui et 2 abstentions, l'amendement est refusé.

L'amendement du projet de résolution 268 est refusé par 16 non, 6 oui et 2 abstentions (24 votants).

Le Président (PLR) : Nous passons donc au vote sur l'objet de lui-même. On va voter sur la résolution. Il faut l'inviter en premier. Je te passe la parole Nathalie. (Lecture). Merci Madame KELLER. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de résolution, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 23 oui, 0 abstention et 1 non, la résolution est acceptée.

Le projet de résolution 268 est accepté par 23 oui et 1 non (24 votants).

Résolution 268 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'importance de l'Aire en tant que « colonne vertébrale » du Vallon de l'Aire, un périmètre géographique constitué d'espaces naturels, de zones agricoles et d'habitations

Vu la population nombreuse qui se rend régulièrement dans le Vallon de l'Aire à la recherche de nature, de fraîcheur et profitant des espaces d'accueil au public

Vu le projet phare de la République et Canton de Genève « Renaturation du cours d'eau de l'Aire », réalisé en quatre étapes entre 2002 et 2023, lauréat en 2019 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, qui a contribué à renforcer l'attractivité de l'Aire

Vu les effets ressentis et anticipés du réchauffement climatique, qui continueront à faire des lieux tels que les rives et la promenade de l'Aire, de véritables îlots de fraîcheur, des refuges pour la population, notamment en période estivale

Vu la croissance démographique prévue dans les années à venir, avec entre autres le développement du futur quartier des Cherpines, qui contribuera à l'augmentation des usages dans le Vallon de l'Aire

Vu les buts visés par l'article 1 de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), en particulier à son alinéa 2, lettres a et d^{bis}, tout comme le sens attribué à la notion d'« étude de base » en l'article 6 de la même loi

Vu la Loi du 4 juin 1987 d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT – L 1 30), article 2, alinéas 1 et 2

Vu le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) du 16 février 2010 concernant les bassins-versants de l'Aire et de la Drize

Vu la publication, en septembre 2020, d'un cahier de doléances intitulé « L'Aire, ses rives, sa plaine et son vallon », par sept associations (ASC, ASBEC, APAA, ARPACC, AVO, SOS Patrimoine et Sauvegarde Genève)

Vu la « Gouvernance du Vallon de l'Aire », démarche réunissant trois offices cantonaux (OCEau, OCAN et OU) et six communes (Bernex, Confignon, Lancy, Onex, Perly-Certoux et Plan-les-Quates), initialement mise en place dans le but de répondre au cahier de doléances de septembre 2020, et active depuis 2021

Vu la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021, notamment la fiche « Construire une politique du paysage » (CO4) dont l'établissement d'images directrices pour les pénétrantes de verdure figure parmi les mesures de mise en œuvre

Vu les rencontres annuelles des 7 juin 2021 et 5 décembre 2022, déroulées en présence des associations impliquées dans la gouvernance du Vallon de l'Aire, des administrations communales et cantonales ainsi que des représentantes et représentants politiques

Vu les ateliers participatifs « Imagine ton Aire » tenus les 21 mars et 9 mai 2023, des moments de partage de réflexions en présence des associations, des habitantes et habitants des communes riveraines de l'Aire, des entreprises ainsi que des autres usagers du Vallon

Vu la validation du document sujet à la présente résolution en séance de comité de pilotage de la gouvernance du Vallon de l'Aire du 30 octobre 2024, réunissant magistrates et magistrats des six communes concernées et Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat et Président du Département cantonal du territoire

Vu la Commission urbanisme du 5 février 2025 et le rapport URB-1727

Vu l'art. 30A, al. 2 de la Loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes (LAC – B 6 05)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 23 oui et 1 non sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'adopter l'«image directrice du Vallon de l'Aire» telle que validée le 30 octobre 2024 par les autorités communales et cantonales composant le comité du pilotage de la gouvernance du Vallon de l'Aire, composée de deux rapports, de deux cartes de synthèse et de quatre cartes thématiques.*

* * *

15) Rapport de la Commission sociale (SOC-1725) - Présentation de la nouvelle crèche des Cèdres
Rapporteur : Monsieur Thomas BERTOSSA

Le Président (PLR) : Je vous donne la parole tout de suite.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être bref. Je remercie vraiment toutes les personnes qui ont travaillé sur cette crèche, notamment dans nos services. Je sais que ça a été difficile pour certains, et beaucoup de travail.

Et je voulais simplement profiter de cette espace aussi pour me réjouir que la FEVO puisse enfin être mise en place après un mystérieux bouchon bleu au parlement cantonal, qui a visiblement enfin été débouché. Donc je me réjouis de cela et je vais laisser Madame MJAKI compléter. Je vous remercie.

Mme MJAKI (S) : Merci Monsieur le Président. Je vais continuer avec les remerciements. Le groupe Socialiste exprime la profonde gratitude à l'ensemble des services et au personnel qui ont rendu possible l'ouverture de cette crèche, notamment à Madame CANONICA Nathalie, présidente de la Fondation Butini, Madame KAST Carole-Anne en tant que conseillère administrative quand la décision d'ouverture a été prise, Monsieur SAVARY Thomas, chef de service au sein de la commune, ainsi que Mesdames THONNEY Céline, directrice de la nouvelle crèche des Cèdres, et SAMSON Isabelle, directrice de la crèche Coquelibulle pour leur engagement et participation dans la mise en place d'institution concernée.

Grâce à leur engagement et leur décision, nous offrons aujourd'hui une solution d'accueil professionnelle permettant ainsi de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. L'ouverture de cette nouvelle institution contribue également à promouvoir l'égalité des chances en garantissant à chaque enfant un environnement bienveillant et stimulant dès le plus jeune âge.

Malgré une liste d'attente qui reste importante, cette ouverture représente une étape précieuse pour répondre aux besoins croissants des familles onésiennes. Le groupe Socialiste poursuit son engagement afin d'apporter des solutions concrètes aux jeunes enfants et aux familles en attente d'une place d'accueil.

Conscients des défis auxquels ces familles sont confrontées, nous mettons en place assez régulièrement des motions, surtout dès le mois de septembre, nous avons vu ensemble les projets de motion 420A, 422, 425, 430 et 436.

Dans cette démarche, nous espérons que le Conseil administratif répond favorablement et rapidement à nos projets. Nous espérons poursuivre ensemble ces efforts afin de renforcer l'offre d'accueil. Le groupe Socialiste reste déterminé à poursuivre cette mission. Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi également je voulais remercier tout le service et tout ce que j'ai pu voir dans cette commission sociale. J'ai trouvé qu'Onex était capable de transformer des bâtiments en crèche d'une manière spectaculaire. J'ai trouvé que c'était juste magnifique.

J'ai aussi été admiratif de comment ils ont su différencier les différents étages par rapport aux différents âges des gens qui vont dans cette crèche. J'ai juste un petit bémol, ça a pris 18 ans quoi. Donc je suis vraiment ravi pour cette crèche, mais j'aurais voulu que ça prenne un peu moins de temps.

Comme on dit chez moi, c'est le résultat qui compte. Donc je suis très content. Donc je remercie fondamentalement Carole-Anne KAST l'idée est partie d'elle à la base. Et je remercie aussi Monsieur PASQUIER qui a su conclure avec brio notre commission sociale par rapport à ça. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Je ne souhaitais pas prendre la parole, mais eu égard à ces éloges et à ces remerciements, c'est vrai que ça a été un travail très important. Quand je suis arrivé il y a un peu plus d'une année, j'ai pris à corps ce projet pour tenir les délais et fixer cette inauguration à la satisfaction de tous.

Et merci pour vos remerciements, nous transmettrons bien entendu à toutes celles et ceux qui ont œuvré sur ce beau projet qui est le Conseil administratif et moi en particulier je suis très fier.

16) Rapport de la Commission citoyenneté communication et pétition (CCP-1726) - Visite et présentation du Service action citoyenne
Rapporteur : Monsieur Mursel VESELI

Le Président (PLR) : Il n'est pas là. Je ne sais pas s'il veut prendre la parole. Bon. Non pas de parole. Merci Monsieur VESELI.

17) Propositions individuelles et questions

Le Président (PLR) : Je note l'heure, il est 22h50. C'est à Monsieur AMBORD de prendre la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je ne sais pas comment vous aller prendre ma question. Écoutez, il y a des panneaux qui sont prévus pour les campagnes électorales qu'on donne à SGA et puis qui sont prévus dans les panneaux officiels pour la Mairie qui sont placés en dehors des panneaux officiels de SGA.

Quand on part de la salle communale pour aller à Genève, et bien il y a les panneaux qui sont affichés. Et puis j'avais remarqué que pendant plusieurs jours, deux jours, je me suis dit tiens la SGA n'a pas mis de panneaux dans les premiers panneaux. Puis tout d'un coup, trois/quatre jours après juste avant le week-end de ce week-end, et bien alors je ne sais pas si le centre Madame KLEINER a des fans, mais il se trouve que l'affiche du Centre se retrouve en première position parmi celles...

Donc ma question elle est simple. C'est que peut-être que vous avez des fans, peut-être que c'est vous, peut-être que ce n'est pas vous. Ma question elle est simple. C'est est-ce que l'on peut déplacer les affiches qu'on a sur les panneaux légaux de notre campagne pour les mettre plus en avant vis-à-vis d'autres ?

Parce que si ce n'est pas le cas, je pense qu'il faut laisser faire les choses puis si SGA a décidé de les mettre comme ça, c'est peut-être un bon signe. Puis que s'il y a des fans du Centre ou autre, ce n'est pas une attaque personnelle, mais c'était juste de dire que voilà ce n'est pas très fair-play de déplacer les affiches si on trouve personnellement qu'elles ne sont pas bien placées par rapport à d'autres. Donc si c'est possible, moi je vais en déplacer plein si jamais.

Mme MASE (Ind.) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Monsieur du Conseil administratif, je n'ai pas de questions à vous poser, mais j'aimerais juste vous transmettre des doléances que j'ai entendues plusieurs fois concernant des amendes qui sont données par les contractuels de la commune à des personnes qui sont en règle avec le stationnement, ayant fait leur stationnement par le site multipark.ch.

C'est un site sur lequel on peut s'inscrire pour réserver des places de parking, un stationnement d'une durée qui peut varier entre plusieurs heures, une demi-journée, une journée, plusieurs jours. C'est très utile surtout pour les personnes qui n'habitent pas Onex qui viennent à Onex quelque temps rendre visite à de la famille qui reste ici quelque temps.

Ils peuvent se garer à travers ce site multipark.ch avec l'avantage, je vais juste vous lire deux petits paragraphes, plus besoin d'apposer un macaron physique derrière le parebrise, le contrôle du stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Or plusieurs doléances sont arrivées à mes oreilles comme quoi des personnes s'étant stationné normalement dans la règle à travers multipark.ch ont quand même reçu des amendes. Tout simplement parce que, selon ce qu'elles m'ont dit, moi je n'étais pas présente, simplement parce que les contractuels de la commune n'ont pas regardé si la plaque d'immatriculation du véhicule qui était à un certain endroit était ou n'était pas inscrite sur multipark.

Ils ne consultent pas forcément ce site, et ils distribuent des amendes lorsqu'elles ne sont pas nécessaires. Ce qui fait que des personnes doivent écrire, attendre pour faire annuler l'amende, etc.

Je pense que ça serait plus simple que le personnel en charge des amendes de parking consulte systématiquement cette possibilité pour s'assurer que les personnes sont garées normalement ou pas. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Je reste intéressé à obtenir des informations sur la promotion de la santé au travail au niveau de l'administration communale, notamment celle relative au taux d'absence dont la fourniture nous a été annoncée depuis novembre 2024.

Nous souhaitons non seulement agir de manière préventive à des problématiques autour des conditions de travail, mais surtout promouvoir les meilleures conditions de travail possibles, de se doter d'outils professionnels permettant de réaliser des sondages réguliers sur le bien-être au travail.

Des outils tels que ceux-là existent, la Ville de Lancy, celle de Meyrin ou encore la commune de Satigny, je sais qu'ils ont ce type d'outils. Et j'imagine que d'autres communes les ont aussi. Et donc voilà je fais un plaidoyer pour cette question de la promotion de la santé au travail et aussi pour qu'on puisse obtenir des informations sur ces données. Je vous remercie.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. En fait ma question est venue là ce soir, enfin j'ai vu la carte qui était disposée sur la table du buffet de tout à l'heure. Et puis enfin c'est un traiteur qui est en Ville de Genève, je pensais qu'on prenait que des traiteurs onésiens. Voilà merci. Pourquoi le choix de ce traiteur ?

M. PRAT (S) : Merci Monsieur le Président. Moi j'avais une question concernant la présentation du Service action citoyenne. Je demande pourquoi on a fait la présentation juste quelques semaines de la fin de la législature ? Et pourquoi lors de la visite des installations, on a omis de présenter la grande salle qui se trouve aussi donc l'AstrOnex ?

Et j'ai une autre chose pour ce qui concerne aussi aujourd'hui après le Casse-croûte, j'ai vu que le personnel de la voirie a mis une couche de peinture réfléchissante sur le trottoir aux abords de notre chère salle AstrOnex ? Ceci c'est pour aider tous les gens qui sont à mobilité réduite et qui se déplacent avec le déambulateur.

Et une autre question, le jeudi 27, donc la semaine passée, la Maison onésienne a dû être fermée pour des raisons techniques. Vendredi 28, elle était opérationnelle à nouveau. Est-ce que le problème a été résolu ? Les traitements ont été bien faits ? Ou on peut s'attendre à des surprises ? Merci Monsieur le Président.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. En tant que bon futur ingénieur agronome, je me rends souvent en campagne et à pied si possible et donc je passe par le chemin des Marais. Et pour rejoindre le chemin des Marais, il faut passer par un petit chemin, donc après avoir passé le Pont-du-Centenaire.

Et sur ce chemin, il s'avère que l'eau grignote petit à petit les terres onésiennes. Et donc je voulais savoir des barrières évidemment provisoires ont été installées, mais ça gêne déjà le passage. Et je voulais savoir si l'Office cantonal des eaux avait prévu de faire quelque chose contre ce grignotement intempestif des terres onésiennes ? Merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci Monsieur le Président. J'aimerais revenir sur une question que Monsieur PRAT a élaborée plusieurs fois. Ça concerne une boîte postale de la Poste qui se trouvait avant à côté du Café du Gros-Chêne. Elle a été enlevée parce qu'il y avait des travaux à cet immeuble.

Mais ce n'est pas tellement pratique de ne pas avoir de boîte aux lettres pour pouvoir mettre son courrier, parce qu'il faut aller très loin. Et j'aimerais savoir si elle va être remise ? Merci beaucoup.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors je vais répondre à Monsieur RITTER pour bien expliquer pourquoi est-ce qu'on fait appel à la Caf. En fait, c'est un hasard. J'enseigne l'histoire au collège Voltaire. En discutant avec la personne qui gère le collège Voltaire, il m'a dit qu'il habitait à Onex et puis qu'il recevait des flyers de la Mairie et puis qu'il m'avait reconnue.

Et puis je sais que pour lui au quotidien ce n'est pas évident, parce que le collègue Voltaire, enfin le DIP ferme les écoles deux mois par année, plus les vacances scolaires. Et donc au niveau du financement c'est compliqué.

Et c'est là où je lui ai proposé que nous à la Mairie, de temps en temps, on peut donner un coup de main à un onésien et faire appel à ses services de la Caf. Parce que j'ai pu en profiter, parce que je trouve qu'on profite, c'est une excellente prestation. Et je me suis dit que voilà on pourrait aussi en profiter à la Ville d'Onex parce que je trouve que ses prestations c'est assez bon, ce qu'il fait. Et ça en profite à un onésien. Voilà ça c'est pour Monsieur RITTER.

Monsieur ABBE DECARROUX, alors ça je vais regarder avec le Canton. Donc c'est... comme vous êtes enregistré. On réécouterà votre intervention pour savoir exactement où ça se trouve. Oui super, alors vous pouvez me les transmettre et on va regarder ça avec le service et puis voir avec le Canton. Voilà c'est tout pour les interventions. Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Concernant les panneaux SGA, c'est en fait un accord avec la société générale d'affichage que... c'est en accord avec la SGA en fait que les affiches sont installées à leur bon gré et pas du tout en fonction des décisions soit du Conseil municipal, soit même de la Commune, de l'administration. Donc c'est bien la SGA qui décide de le faire.

Ils n'ont pas reçu forcément d'instructions de notre part. Et nous avons observé aussi qu'il y a des panneaux qui étaient maintenus vides alors que dans d'autres communes, ils étaient blancs. Donc il y avait au moins une affiche blanche qui était posée et que c'était les panneaux du Centre, enfin à l'intérieur, pas du centre, enfin à l'intérieur de la bande de panneaux qui...

Alors pas la moindre idée, on a été surpris comme vous. Moi j'ignorais même que ça se déplaçait ces panneaux. J'aurais pensé que c'était fixe, enfin je ne me suis pas posé la

question tout simplement. Et puis, effectivement on a observé que ces panneaux avaient été changés.

Maintenant on est très mal à l'aise pour toucher quoi que ce soit sur ces panneaux. Moi je n'ai rien vu, rien entendu. Mais en tout cas, c'est d'un accord avec la SGA et puis on a aussi observé qu'il y avait des panneaux vides peut-être au mauvais endroit, ce qui prêterait les différents candidats, c'est dommage.

Mais c'est aussi pareil pour les autres sujets, donc on va demander à ce qu'on... on va interpellé en fait le service des votations pour qu'il donne des indications un petit peu plus claires à la SGA pour Onex. C'était notre intention.

Concernant l'action citoyenne, merci pour cette question Monsieur PRAT. En fait, nous nous sommes rendu compte que compte tenu de la commission réunie du budget, nous n'avions plus l'occasion de parler des impératifs du service ou de répondre à des questions particulières que nous poserait la commission, que nous poseraient les commissaires.

Donc c'est un petit peu d'abord compte tenu de cette contrainte et d'autre part parce que Monsieur PASQUIER avait eu la bonne idée de faire visiter aux différents conseillers municipaux le SSSE, on s'est dit qu'on pouvait faire la même chose pour l'action citoyenne et faire découvrir les principaux locaux.

C'est vrai que nous n'avons pas montré l'AstrOnex, mais pas dans une intention particulière. De la même manière que nous n'avons pas montré la Maison de la musique qui comporte aussi des locaux très intéressants pour l'activité. Donc il n'y avait pas d'intention particulière, c'était un petit peu de la maîtrise de notre temps compte tenu des explications que nous voulions donner encore aux commissaires.

Concernant la bande réfléchissante, vous avez bien observé. Il y a eu un petit accident avec une personne, peut-être que vous êtes au courant. Le Service exploitation a très rapidement posé une bande réfléchissante en espérant qu'une chute ne se reproduise plus.

Et enfin, concernant la Maison onésienne fermée jeudi soir, en effet il y a eu un reflux dans les WC avec des odeurs épouvantables dans toute la Maison onésienne. Et la Maison onésienne a dû être fermée jusqu'à ce que le sujet puisse être traité. D'ailleurs je remercie chaleureusement le service d'avoir réagi très rapidement pour trouver une solution.

Le plus étonnant c'est qu'en fait il y avait des odeurs qui refluaient depuis un moment et le Service exploitation avait prévu une maintenance de la tuyauterie. Et l'accident est arrivé en matinée alors que le prestataire devait arriver l'après-midi. Donc voilà c'est un mauvais calendrier.

Il y a des problèmes techniques dans ces conduites et certainement que le Service exploitation ira plus loin. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'en discuter avec, mais probablement que le Service exploitation ira plus loin pour voir qu'elles sont vraiment les contraintes dans ces tuyauteries.

Enfin concernant la boîte postale, merci de nous rappeler effectivement ce sujet, car venu plusieurs fois, au moins deux fois je crois au Conseil municipal. Nous avions à l'époque parlé avec le gérant de la poste d'Onex à ce sujet et il nous avait assuré que cette boîte reviendrait. Et c'est vrai qu'on n'a plus suivi le dossier. Je l'avoue.

Le gérant a d'ailleurs changé entre-temps et on va remettre ce sujet à l'ordre du jour pour voir quelle est la réponse de la poste puisque ce n'est pas la Ville d'Onex qui a autorité, mais au moins qu'on puisse vous passer l'information. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, très rapidement. Merci à Madame MASE pour cette information concernant cette application et le cas que vous avez signalé. Nous allons remonter l'information et faire le nécessaire.

Et vous l'avez évoqué, effectivement si les personnes ont l'impression d'avoir été indûment sanctionnées, elles peuvent bien sûr contester, mais ça crée un certain nombre de problèmes.

En ce qui concerne Monsieur SANTARELLI, lui rappeler qu'effectivement la gestion de l'administration est de la compétence du Conseil administratif, donc c'est la LAC qui le dit, la loi sur l'administration des communes.

Néanmoins, vous lirez avec attention le rapport d'activité qui devrait arriver bientôt, rapport d'activité où on fait état d'un certain nombre d'informations en ce qui concerne les ressources humaines. Je l'ai dit et je le répète, nous avons maintenant engagé une nouvelle directrice des ressources humaines. Nous sommes en train de réorganiser notre structure.

Nous sommes également en train de préparer un nouveau système de gestion pour l'administration en ce qui concerne les ressources humaines. Et nous aurons ainsi la capacité de pouvoir sortir un certain nombre d'indicateurs qui sont essentiels dans la conduite effectivement de l'administration.

Donc j'espère qu'effectivement à travers le rapport d'activité que vous lirez avec attention, et puis des informations qu'on pourrait vous donner par la suite avec cette nouvelle organisation des ressources humaines de la commune, on répond à vos questions. Je suis navré ça prend un peu de temps mais voilà on ne fait pas tout ça en un claquement de doigts. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur PASQUIER. Il n'y a donc plus de questions. Je vais lever la séance. Et après la séance j'invite le public habitant la commune, donc je lève la séance.

La séance est levée à 23 heures 07.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 138 du 27 février 2024 de Monsieur Sven RITTER « Garde d'enfant matinale »

« **QUESTION** »

Concerne : *Garde d'enfant matinale*

Mesdames les Conseillères administratives et Monsieur le Conseiller administratif,

En discutant avec des connaissances, il m'a été rapporté par des parents de jeunes enfants, qu'ils avaient de la difficulté à trouver une solution de garde le matin avant le début de l'école, soit avant 8H00, devant être eux-mêmes au travail bien avant 8H00-8H30.

Certains parents peuvent s'arranger avec des voisins, d'autres font appel à des baby-sitters, mais les solutions ne sont pas pléthores et surtout coûteuses.

Serait-il possible de mandater le GIAP à offrir un accueil de 7h00 à 8h00 (ou avant) à ces enfants, en plus du service de midi et celui après l'école en fin d'après-midi ?

Est-ce qu'il existe des arrangements de ce genre dans d'autres communes, et sous quelles conditions ?

Mesdames les Conseillères administratives et Monsieur le Conseiller administratif, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes questions et de la suite que vous allez donner à mes interrogations.

Sven Ritter

*Onex, le 3 février 2024
SR/dm*

RÉPONSE

Le Conseil administratif réaffirme son attachement au développement de politiques publiques favorisant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Comme pour l'ensemble des institutions du secteur primaire du Canton de Genève, les huit écoles de la Ville d'Onex, en collaboration avec le Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), n'offrent pas d'accueil systématique des enfants le matin avant le début des cours.

Toutefois, plusieurs initiatives ont vu le jour dans certaines communes genevoises, grâce à des collaborations entre les autorités municipales, le Département de l'instruction publique (DIP) et le GIAP, permettant la mise en place d'un accueil matinal avant le début des classes. Ces initiatives reposent sur des conditions précises : un minimum de 15 enfants inscrits par école, avec un seuil de fréquentation quotidienne de 9 à 10 enfants.

Il convient de rappeler que la Ville d'Onex avait déjà expérimenté un tel dispositif en 2017 dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre à l'école des Tattes. Cette initiative a été abandonnée en raison d'une fréquentation limitée (entre 2 et 4 élèves par ouverture).

L'expérience avait également suscité des doutes en lien avec les besoins spécifiques des enfants en âge scolaire. En effet, un accueil matinal combiné à des activités d'après-midi engendre des journées pouvant atteindre onze heures de présence en collectivité, ce qui peut se traduire par un impact négatif sur la concentration des élèves ou encore le développement des plus jeunes.

Il est également important de noter que le GIAP ne recueille pas systématiquement d'informations sur les besoins de garde lors des inscriptions scolaires, ce qui limite la capacité à identifier l'évolution des besoins des familles onésiennes dans ce domaine.

Pour identifier l'état des besoins, et étudier les conditions nécessaires à la mise en place d'un tel dispositif, le Conseil administratif a mandaté le Service social, santé et enfance, qui associera à cette démarche prospective les parties prenantes, à savoir le GIAP et les directions d'écoles,

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 27 janvier 2025 »

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 135 du 21 novembre 2023 de Madame Zora MASE et Messieurs Mauro PALMAN, Pierre-Yves TOGNAN « Frais de justice à la charge de la Commune d'Onex »

« **QUESTION**

Concerne : *frais de justice à la charge de la Commune d'Onex*

Mesdames et Monsieur du Conseil administratif,

Le Groupe UDC souhaiterait connaître :

- *les frais de justice à la charge de la Commune d'Onex, de ces 10 dernières années, pour des causes judiciaires que la Commune a perdues,*
- *que ce soit à la suite de décisions communales qui ne respectaient pas la Loi, de plaintes en justice de la Commune contre X, ou autres,*
- *présentés par cause perdue avec montant des frais judiciaires à la charge de la Commune, c.à.d. des contribuables,*
- *dans quels postes (des comptes communaux) ces frais judiciaires sont comptabilisés.*

A titre d'exemple de frais judiciaire à la charge de la Commune pour cause perdue (parmi tant d'autres) ; annulation en 1^{ère} et 2^{ème} instances du projet de village de logements modulaires à Morillon qui ne respectait pas le PLQ (plan localisé de quartier).

Nous remercions le Conseil administratif.

Avec nos respectueuses salutations.

Zora MASE

*Pierre-Yves TOGNAN
Mauro PALMAN*

*Onex, le 31 octobre 2023
ZM/dm*

RÉPONSE

En vertu de l'article 48 lettre n) LAC, la compétence de défendre les intérêts de la commune dans les procès qu'elle a ou qui lui sont intentés et de prendre les mesures nécessaires est du seul ressort du Conseil administratif.

La Commune n'est quasiment jamais l'initiatrice des procédures judiciaires. Elle se défend dans des procédures intentées à l'encontre de ses décisions. Le Conseil administratif transige lorsque cela est possible ; il lui incombe toutefois de ne pas brader les droits et intérêts de la commune.

Notre analyse ne remonte pas au-delà du 1^{er} janvier 2018 car les données ne sont pas directement accessibles sur Opale avant cette date. Les recherches occasionneraient un travail disproportionné. Il est toutefois précisé que les frais de la procédure citée dans la question écrite (Village de logements modulaires à Morillon) sont inclus dans cette analyse car comptabilisées en 2018. Pour des raisons évidentes de confidentialité et de protection des données, les noms des parties privées impliquées ne peuvent pas être divulgués.

*Durant cette période, uniquement **deux procédures ont été perdues pour des frais judiciaires de Fr. 29'486.15** à la charge de la Ville d'Onex. Ces frais ont été comptabilisés dans les postes 012.313 (Avocats, notaires – Exécutif) et 022.313 (Avocats notaires – Services généraux) et se retrouvent dans la ligne 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du rapport financier.*

A noter que les procédures dans le domaine du droit de la construction constituent la majorité des procédures judiciaires. Toutefois deux dossiers hors périmètre du droit de la construction ont engendré 49 % des frais enregistrés sur la période 2018-2024. Il s'agit du dossier d'implémentation de l'académie du Servette FC aux Evaux et celui concernant l'affichage public.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 3 février 2025 »

La 1^{ère} Secrétaire :

Nathalie KELLER

Le Président :

Luc ABBE-DECARROUX